

analyse du contenu des contributions web

L E S
U N I V E R S I T É S
L , A R C H I T E C T U R E
D ' É T U D E S
R É S E R V É E S
C H Y O N C 2 0 1 5

analyse
du contenu
des
contributions
web
des
universités
d'été
de
l'architecture

sommaire

⁰³
**contexte
et objectifs
de l'étude**

⁰⁶
**synthèses des
contributions**

⁰⁶
**1 L'architecture
au service
des territoires**

⁰⁸
Penser le concept
de territoire

¹⁴
Administrer
le territoire

²⁶
Façonner le territoire

³⁴
**2 Faire de
l'architecture
un investissement
d'avenir**

³⁶
Un constat :
la dégradation
des conditions
d'exercice du métier

³⁸
Repenser
les fondamentaux

⁴⁵
Agir face aux enjeux

⁵³
liste des contributions

contexte et objectifs de l'étude

L'Ordre des architectes a organisé pour la deuxième année consécutive les Universités d'été de l'architecture. Elles ont eu lieu à l'école normale supérieure de sciences à Lyon le 26 juin 2015. Ces Universités ont rassemblé des architectes, des élus, des professionnels et des partenaires du secteur.

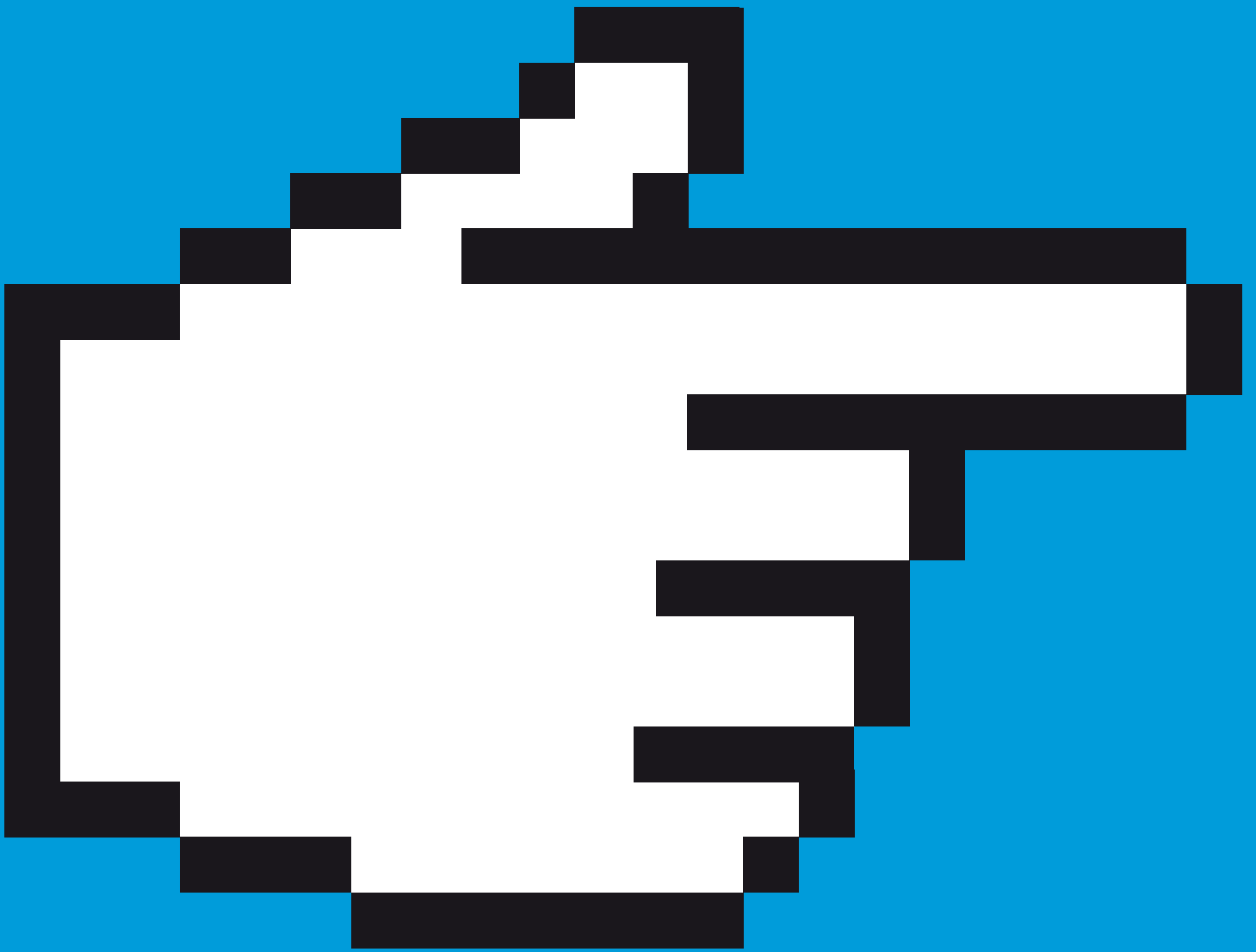
Le site www.universites-architecture.org a accueilli du 19 mars au 25 juin 193 contributions émanant de ces professionnels pour créer un laboratoire d'idées collaboratif, largement ouvert à toutes les expertises et toutes les expériences. En 2015, la réflexion collective s'est concentrée autour de l'impact des mutations de notre société (sociales, politiques, économiques, environnementales...) sur le rôle des architectes. Deux grands axes de questionnements et de propositions ont été définis :

thème 1 **Comment mettre l'architecte au service des territoires afin que la réforme de l'organisation territoriale, en définissant de nouveaux périmètres et de nouveaux échelons encourage la mise en œuvre d'un nouvel urbanisme ?**

thème 2 **Comment faire de l'architecture un investissement d'avenir ? Comment la mettre au cœur du processus de la réhabilitation et de la rénovation énergétique ? Comment promouvoir une commande publique exemplaire et une commande privée encadrée ? Comment saisir l'occasion que représente la numérisation de la conception, de la réalisation et de la maintenance des bâtiments ?**

Comme en 2014, les Universités d'été de l'architecture ont reçu le soutien de la ministre de la Culture et de la Communication. Elles ont été conçues en collaboration avec le Conseil Régional de l'Ordre de Rhône-Alpes, et en partenariat avec la Mutuelle des Architectes Français.

Le document rassemble pour le Conseil national de l'Ordre des architectes deux synthèses des contributions rédigées par Franck Lehuédé, chef de projet senior au CRÉDOC, sur chacun des deux axes de questionnements.



synthèse des contributions

thème 1 L'architecture au service des territoires

Sur cette question, le discours des contributeurs s'est structuré autour de 3 parties :

- 1 Penser le concept de territoire Être à même de développer un discours théorique sur ses évolutions actuelles et à venir et sur leurs conséquences en termes d'aménagement urbain et de logement.
- 2 Administrer le territoire Cette partie rassemble à la fois une critique du cadre réglementaire existant ainsi qu'une réflexion sur les moyens de faire évoluer l'action publique en la matière.
- 3 Façonner le territoire Cette partie rassemble des éléments de constat du tissu urbain existant et les modes de rénovation et de réhabilitation de ce tissu urbain mis en œuvre actuellement.

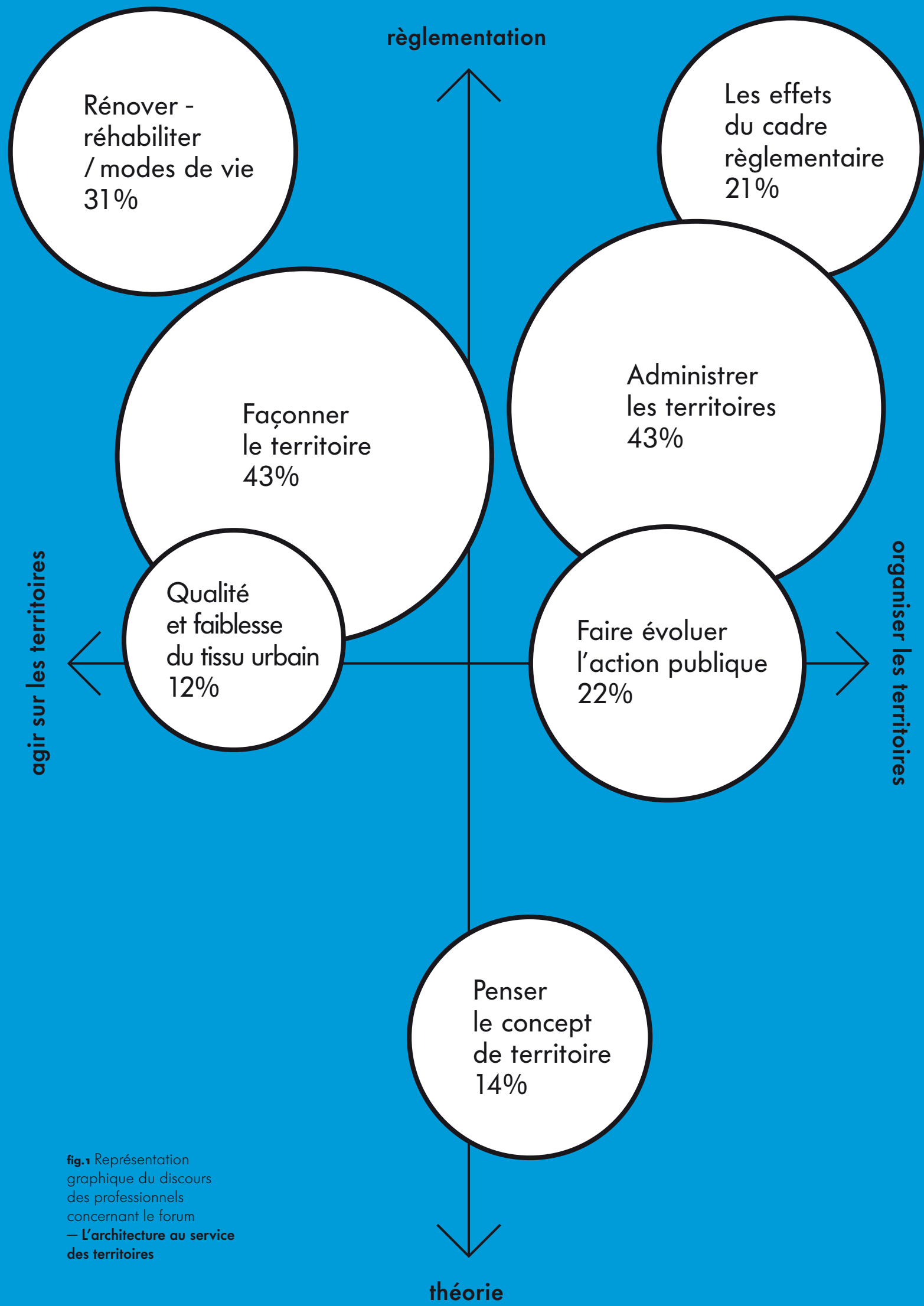


fig.1 Représentation graphique du discours des professionnels concernant le forum – **L'architecture au service des territoires**

1. Penser le concept de territoire

Pour les contributeurs, qu'ils administrent ou façonnent le territoire, conceptualiser ce territoire apparaît comme une étape indispensable afin d'aborder la question du lien entre architecture et territoires.

Un exercice théorique indispensable...

Pour les contributeurs, le territoire est, en effet, la base sur laquelle peuvent s'élaborer un urbanisme et une architecture de qualité.

On évite ainsi de gaspiller les espaces. On améliore la qualité et la fonctionnalité urbaine et architecturale. On facilite l'utilisation des territoires. C'est également une condition nécessaire à l'adhésion des résidents au projet qui a dirigé la conception de la ville ou du quartier qu'ils habitent ou fréquentent. Il s'agit de donner du sens aux actions d'aménagement et de construction réalisées, de contribuer à construire une identité.

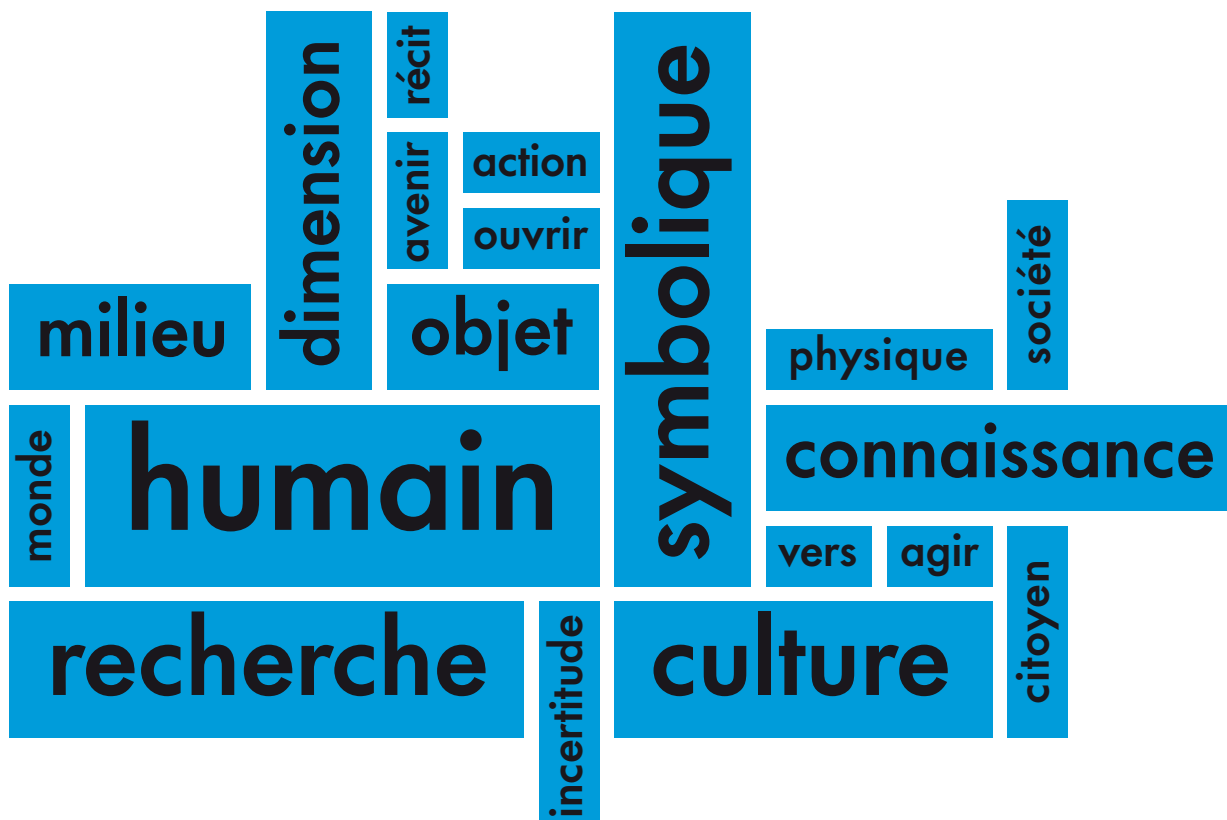


fig. 2 Nuage des principaux mots présents dans les contributions et correspondant au thème — **Penser le concept de territoire**

« Il ne s'agit pas d'avoir une vision sacrificielle de la ville, mais de donner du sens pour que chaque citoyen puisse s'y retrouver, en parler, construire son imaginaire... »

« Les mutations urbaines consistent en l'adaptation de la ville aux évolutions de la société. Le suivisme, on a pu le constater à toutes les échelles, donne généralement de mauvais résultats tant en termes de consommation et d'utilisation des espaces, que de qualité et de fonctionnalité urbaines et architecturales et d'organisation des déplacements. L'anticipation et la vision d'ensemble sont donc indispensables, et ceci, même si elles donnent parfois également des résultats urbains remis en cause par les générations d'après. On pourra critiquer, en effet, chaque période des théories de la ville et de l'architecture. On observera cependant toujours que meilleure a été la qualité de la conception urbaine et architecturale, meilleurs ont été l'attachement à la ville ou à un quartier et la pérennité des aménagements. »

« Il est indispensable de satisfaire un besoin tout aussi essentiel : celui de partager un sentiment de bonheur dans un cadre de vie agréable, qui raconte et magnifie la coopération de tous dans l'acte d'aménager, d'édifier, d'habiter. Et c'est bien l'architecture qui transforme la construction d'objets singuliers en édification d'ouvrages qui entrent en résonance les uns avec les autres, avec leur milieu : ceux-ci constituent alors des lieux qui expriment et permettent le lien, la relation entre architecture, habitants et monde environnant, villes ou paysage. »

...qui exige de définir l'espace étudié

Cette conception théorique du territoire ne peut s'envisager hors de la réalité d'un territoire donné. Chaque territoire a ses spécificités, son histoire, sa géographie, son ancrage culturel qui nécessite un travail de conception sur mesure. Si la recherche par ses apports théoriques a un rôle important à jouer, la connaissance du « milieu » est indispensable. Il est donc nécessaire de définir le territoire sur lequel l'architecte travaillera.

Cette définition du territoire est d'abord spatiale. De quel espace parle-t-on ? Jusqu'où s'étend-il ? Quels en sont aujourd'hui les aménagements ? Quelles sont ses interactions avec d'autres territoires ? Un débat s'engage alors entre contributeurs sur l'intérêt de vastes territoires jugés plus cohérents à l'échelle des modes de vie des résidents.

Il s'agit également de définir et de prioriser les fonctions dévolues au territoire : habiter, se déplacer, se divertir, s'instruire, acheter, échanger...

« Il faut aider à faire que la ville soit un objet de désir pour chaque citoyen. »
« Pourquoi s'intéresser aujourd'hui à la ville si l'on est spécialiste dans des domaines aussi différents que la culture, le sport, l'éducation, la communication, le logement, le monde rural, le tourisme ou le social ? Parce que la ville constitue désormais le support à partir duquel s'articule et se réarticule l'ensemble des problèmes et des enjeux de nos sociétés... »
« Cela signifie concrètement qu'il faut replacer le politique au cœur de la fabrique de la ville. »

«C'est aussi une interrogation sur la notion même de ville qui serait sans fin, intégrant la campagne, la nature, l'agriculture dans son territoire. Le débat sur la métropole, les documents comme les plans locaux d'urbanisme intercommunaux et les SCOT développent l'idée de l'échelle des grands territoires. Sans parler de l'évolution de l'organisation territoriale avec la création des métropoles et de nouvelles régions...»

«La réflexion sur la ville et le territoire, l'urbanité du vivre ensemble, la nécessaire Agora comme lieu public de la rencontre et de la pensée politique (hérité du monde grec d'il y a plus de 2500 ans, repris par les romains et ajusté à une structure d'empire européen par l'invention des infrastructures de transports terrestres dont l'organisation maille encore nos territoires), lieu du débat, précédant l'agir, le lieu de la «liberté» civile, cette réflexion donc, s'est consciencieusement dissoute dans les particules des réseaux immatériels... La culture, dont la culture architecturale et urbaine, comme lieu de partage d'une identité civilisatrice décantée des communautarismes. La culture comme ciment du vivre ensemble – éveillés et exigeants – pour contenir l'immédiateté du désir mimétique mortifère qui détruit chaque jour la ville et les liens quand il semble vital de reconstruire en permanence la civilisation : voilà un projet pour tous.»

Constater les limites de l'urbanisme des 50 dernières années

– Etudier les expériences réussies

Cet exercice intellectuel comprend nécessairement une analyse des raisons qui ont conduit aux «erreurs urbanistiques passées» et des conséquences qu'elles ont pu avoir sur le territoire et les modes de vie des habitants. Celles-ci sont principalement de deux ordres :

Mitage et spécialisation fonctionnelle du territoire - urbanisme de séparation : «L'urbanité a connu un reflux programmatique – pour partie lié à la désindustrialisation, pour partie lié à l'échec de l'urbanisme de la reconstruction et ses abandons successifs – qui produit de la non ville, des non espaces, de l'anti-agora ou pire, de la post agora désenchantée... Partout les périphéries se désagrègent à la vitesse de l'entoilage des tapisseries de lotissements ; les vieux et nouveaux ronds-points s'alignent avec la compulsion de répétition des points suspendus produits sans fin sous la touche bloquée du clavier...»

«Le découpage systématique du territoire en zones commerciales, résidentielles et d'activités, l'éloignement centrifuge des logements pour les plus démunis vers les lointaines périphéries pourront être contenus sinon évités par une gouvernance et une réglementation urbaine de qualité.»

Dégradation des paysages et du cadre de vie : «La qualité des Territoires se joue à une double échelle :

- La toute petite échelle : la construction des maisons individuelles et leur rénovation énergétique doit pouvoir prendre une autre forme que ces lotissements uniformes et médiocres, proliférant sur les terres naturelles

autour des bourgs et villes dont les centres se dépeuplent. L'architecture du quotidien est le premier enjeu de la qualité du cadre de vie.

Une politique de l'architecture et de l'urbanisme : c'est redonner aux maisons individuelles, une qualité architecturale. C'est transformer les lotissements en quartiers de bourgs ou de villes.

- A la très grande échelle : la réforme territoriale permettra-t-elle un aménagement rénové du territoire au-delà des actuelles limites communales ? L'intervention sur la grande échelle est-elle à nouveau possible avec la création des métropoles et le développement des intercommunalités ? Les règlements d'urbanisme, SDRIF, SCOT, PLUI pourront-ils devenir de véritables projets urbains et territoriaux ?»

Penser le territoire implique également de s'intéresser aux expériences réussies, tant du point de vue des conditions de cette réussite que des conséquences qu'elles ont eues sur le territoire et les modes de vie des résidents.

«Ce constat (d'échec) souffre néanmoins quelques exceptions majeures : Bordeaux, du centre XVII^e et XVIII^e siècles à la Rive-Neuve et aux bassins à flots,... Lyon, sur la presqu'île depuis la barrière de Perrache jusqu'à la confluence, les quais du Rhône et de la Saône,... Nantes, toujours sur l'île, pour nous confirmer que les fleuves dans les grandes agglomérations seraient seuls, quand on s'en occupe, à même de charrier une modernité de l'intelligence urbaine où les plaisirs de la promenade, la qualité de l'habiter et des lieux de travail seraient structurés à leurs limites par le construit. Quelques autres exemples à Lille, Strasbourg, Nice et Marseille,...»

Penser les territoires et leurs infrastructures dans leur contexte technologique, économique et sociétal actuel mais aussi futur

La notion de territoire ne peut être analysée qu'au sein d'un contexte précis, intégrant les évolutions technologiques (TIC, nouveaux modes de transport, nouvelles techniques du bâti...), économiques (poids des investissements publics/privés, reprise économique ou croissance lente, économie circulaire, économie de la fonctionnalité...) et sociétales (évolutions démographiques, mobilité, répartition des temps entre activités...).

Il s'agit de répondre concrètement aux conséquences des enjeux de ces évolutions en termes de confort global de l'habitat, d'usage de la ville et d'identification à un groupe et à des espaces, de sens donné aux territoires.

Cette réponse ne peut s'envisager qu'avec une vision prospective, tant les aménagements d'un territoire le structurent sur le long terme, alors même que le contexte technologique, économique et sociétal aura profondément évolué en connaissant de multiples transitions. Cet exercice se doit d'être mené de manière prospective et donc théorique. Il se doit d'être ensuite décliné de façon pratique sur l'ensemble des activités d'aménagement et trouver dès aujourd'hui des applications pratiques dans les projets urbains mis en place. Alors que la conception architecturale et urbanistique nécessite d'intégrer un temps long, les mutations de la ville s'accélèrent.

«La ville qui nous habite comme projection de nos désirs d'urbanité, du lien, du vivre ensemble dans la civilisation constituée, la ville, est aujourd'hui

passée d'un stade d'évolution lente à un stade de mutation commandée par les réseaux immatériels... ».

«A la demande de la cci de région Nord de France et du Conseil Régional Nord Pas de Calais, Jeremy Rifkin, économiste américain, et ses équipes ont... élaboré, en collaboration avec toutes les parties-prenantes du Nord-Pas de Calais, une feuille de route globale et complète qui détaille la façon dont la région Nord-Pas de Calais peut s'engager dans une économie post-carbone. En plus des 5 piliers de la troisième révolution industrielle (TRI) de Jeremy Rifkin, le master plan régional a inscrit 3 principes transversaux : efficacité énergétique, économie circulaire et économie de la fonctionnalité. Depuis, la Troisième révolution industrielle est en marche. Les déclinaisons sont étonnantes (aide à la personne, plan université zéro carbone, l'habitat, la mobilité, les énergies, l'industrie, le numérique, le commerce, l'éducation). Chacun s'en empare, l'enthousiasme ne faiblit pas. De plus en plus les sciences humaines et sociales sont convoquées pour travailler sur les changements de comportements. La question du bouleversement numérique intègre désormais «low tech» et «high tech». Le concept d'agilité du master plan prend chaque jour son sens tant une souplesse d'adaptation est nécessaire pour aller vers les évolutions souhaitées. De multiples transitions sont nécessaires et envisagées.»

«Villogia, bailleur social, a lancé un concours de maîtrise d'œuvre (en cours) pour la rénovation du quartier de l'Escalette à Mouvaux, en accord avec les principes du master plan régional Troisième révolution industrielle (TRI). Un échange est prévu le 12 juin 2015 sur le thème «Comment la TRI réinvente l'habitat social en Nord-Pas de Calais ?». En effet, «Le logement est voué à offrir de plus en plus de services associés et mutualisés. Efficacité énergétique, production d'énergie localisée, réseaux de distribution intelligents... transforment le champ d'intervention des grands aménageurs et ouvrent de nouvelles perspectives aux PME innovantes». Les questions sont nombreuses : y-a-t-il un contour spécifique du cadre de vie en lien à la TRI ? En quoi un projet urbain TRI serait-il différent d'un éco quartier ? Peux-tu parler de projet urbain TRI sans prendre en compte dès l'amont la sensibilisation et l'accompagnement de toutes les parties prenantes ? Peux-tu faire projet urbain TRI sans prendre en compte un territoire bien plus élargi que la seule emprise du projet lui-même ? Faut-il un lieu dédié en Nord Pas de Calais pour rendre accessible les notions et ses déclinaisons spatiales ? Les réponses sont en travail... Le CROA s'est engagé fortement depuis début 2013 dans toutes les instances de réflexion et de mise en action de la rénovation énergétique des bâtiments et de la troisième révolution industrielle. Du point de vue des usagers, ces perspectives doivent s'assortir d'une amélioration du confort global de l'habitat et de sa valeur patrimoniale. Les architectes pensent que l'étude de chaque contexte (site, environnement, programme, budget) libère ses solutions. Ils s'organisent pour répondre aux demandes actuelles et à venir : formations, Consultances, observatoires d'opérations exemplaires, site Internet de rapprochement entre usagers et architectes, participation aux Clusters dédiés et aux groupements de services... »

«Comment élaborer de nouveaux modèles de développement qui répondent aux besoins des sociétés ? Cette situation appelle à chercher dans chaque

lieu où concevoir un projet : quel est la particularité de la rencontre entre une société et son contexte ? Il ne s'agit pas d'explorer le repli mais de rencontrer ce qui est universel sans renier le spécifique, la différence. Il appartient aux architectes de réfléchir sur l'avenir du monde habité face à ces transitions.»

Le rôle primordial des élus dans la définition du projet de territoire

Les élus ont un rôle central à jouer dans la définition du projet de territoire. Ce rôle qui leur incombe, ils ne peuvent bien l'assumer qu'entourés de professionnels, à même de les aider à réfléchir à l'évolution des territoires, parmi lesquels les architectes tiennent une place importante.

«C'est aux élus de proposer cette vision de la ville et de l'urbain, de concevoir un récit positif et fédérateur et de s'engager dans des stratégies urbaines. Le politique doit réinvestir le champ urbain et les services des villes doivent se départir d'une culture par trop professionnelle pour intégrer aussi les dimensions sociétales. La prise en compte de dimensions plus sensibles, plus émotionnelles, plus humaines, suppose un changement de paradigme qui replace la question urbaine dans le cadre plus large de la question sociale qui ne doit pas être laissée aux seuls soins des architectes et urbanistes.»

«Lorsque le concours d'aménagement des quais a été lancé en 1999. Il n'y avait déjà plus d'oral. J'ignorais donc qui était Michel Corajoud. Mais je n'imaginai pas lancer un projet qui allait durer 10 ans et dont l'enjeu, pour Bordeaux et la métropole, était majeur, sans savoir qui et surtout comment était Michel Corajoud. C'est pourquoi, nous nous sommes longuement rencontrés avant que le conseil de communauté n'entérine le choix du jury. Nous partagions une même vision et c'est bien pour cela que les quais de Bordeaux sont une telle réussite. Un maire a besoin de partager, d'apprendre aussi, de réfléchir avec ses maîtres d'œuvre. C'est bien pourquoi aussi Bruno Fortier est notre architecte conseil depuis 10 ans et je le vois chaque mois.»

Le rôle des architectes dans le questionnement de ce projet et sa mise en œuvre pratique

Les architectes ont particulièrement pour rôle de questionner les éléments du vivre ensemble et d'aider ainsi les politiques à formaliser leur projet de territoire. Ils ont également pour rôle de le traduire concrètement sur le terrain dans les projets d'aménagement urbain.

«De quoi le monde dans lequel nous créons des architectures est-il composé ? Autrement dit, au-delà de la question dite contextuelle, avec quels collectifs humains mais aussi quelles «physicalités» matérielles et environnementales devons-nous tisser des liens afin d'en révéler les systèmes de rapport existants dans nos architectures ? Seconde question qui en découle et que l'actualité récente rend incontournable : Quelle place donnons-nous dans ce monde fini que nous rebâtissons, réédifions indéfiniment, à ces collectifs une fois identifiés ? Quelle place par exemple pour tous nos enfants, y compris lorsqu'ils habitent au-delà des périphériques ou dans une agglomération éloignée, plus lointaine, si nous

voulons contribuer à bâtir non seulement pour eux mais surtout avec eux, un monde qui les accueille franchement, qui leur parle ?»

« Dans mon enseignement à l'école d'architecture de Paris-Belleville, je développe avec d'autres enseignants, une approche de l'aménagement et de l'architecture basée sur la notion d'économie faible et d'équité spatiale. Ce thème se décline selon plusieurs approches mais toutes sont basées sur l'étude de l'histoire sociale et architecturale des territoires pour les faire évoluer (notamment mais pas seulement les grands ensembles) non comme simple préalable mais comme condition du projet, de sa pérennité, de son appropriation par les habitants. Je suis depuis des années convaincue que les destructions « idéologiques » des ouvrages et des bâtiments construits pendant les années 50-60, loin d'être une amélioration, contribue à la sensation de délitement social alors que bien souvent c'est le manque d'entretien et l'absence de projet de développement économique qui a conduit à des situations sociales d'isolement, de sentiment d'abandon pour les populations qui y sont reléguées. Axer la réflexion sur le développement économique équitable des territoires permet de mettre en avant la question de l'espace public comme espace du lien et du vivre ensemble. Que cet espace soit une rue, ou une grande prairie, peu importe, à condition qu'il soit accessible à tous, entretenu et support d'activités. »

2. Administrer le territoire

Les architectes ont beaucoup contribué à cette partie du discours concernant le lien architecture et territoires. On peut sans doute y voir la conséquence du fait que l'exercice de leur métier est fortement contraint par les réglementations administratives, ce qu'ils ont largement développé. Les mots les plus souvent cités sont « permis, administration, service, instruction, abus... » Leurs contributions ont également porté sur les manières de faire évoluer l'action publique sur les territoires et le rôle qu'ils pourraient prendre sur ce terrain.

Les architectes ne s'estiment pas suffisamment placés au cœur des projets territoriaux, alors même que leurs contributions expriment le fait que les collectivités territoriales ne disposent pas suffisamment des compétences nécessaires pour assumer les prérogatives en matière d'urbanisme qui leur ont été dévolues par les lois de décentralisation. Ce dernier point est aussi porté par certains élus.

« Les grandes lois de décentralisation des années quatre-vingt ont donné aux collectivités territoriales, en particulier aux communes, la responsabilité première de la qualité architecturale des territoires. Mais, trop rapide et mal

accompagnée, la décentralisation des compétences en matière d'urbanisme a été, dans de nombreux cas, synonyme de moins-disant architectural. Trop souvent, nos territoires se sont accommodés de réalisations architecturales peu ambitieuses, voire médiocres. Être maître d'œuvre s'apprend ; être maître d'ouvrage aussi. La faiblesse de la maîtrise d'ouvrage publique n'a été que très partiellement compensée par l'intervention de l'architecte aux côtés des maîtres d'ouvrage privés. Du fait, notamment, des seuils fixés par la loi, l'architecte n'intervient en réalité que sur une faible proportion des projets de construction ; c'est en particulier le cas dans les territoires ruraux mais aussi dans les territoires péri-urbains.»

«La ville se fait et se défait au rythme des itérations des édiles peu éclairés pour certains, quand d'autres s'en sortent avec plus de brio (cf. plus haut) par la qualité de leur «pensée du faire» qui croise l'intérêt public et la qualité de l'espace urbain.»

Le cadre réglementaire comparé au contexte technique, économique et sociétal

Les contributeurs dénoncent des **règles d'urbanisme en retard par rapport aux pratiques architecturales**, calées sur l'existant et rarement déterminées par le projet de faire émerger de nouvelles morphologies urbaines et une vision de l'évolution d'un tissu urbain. Ces règlements empêchent l'émergence d'un urbanisme adapté au contexte technologique, économique et sociétal.

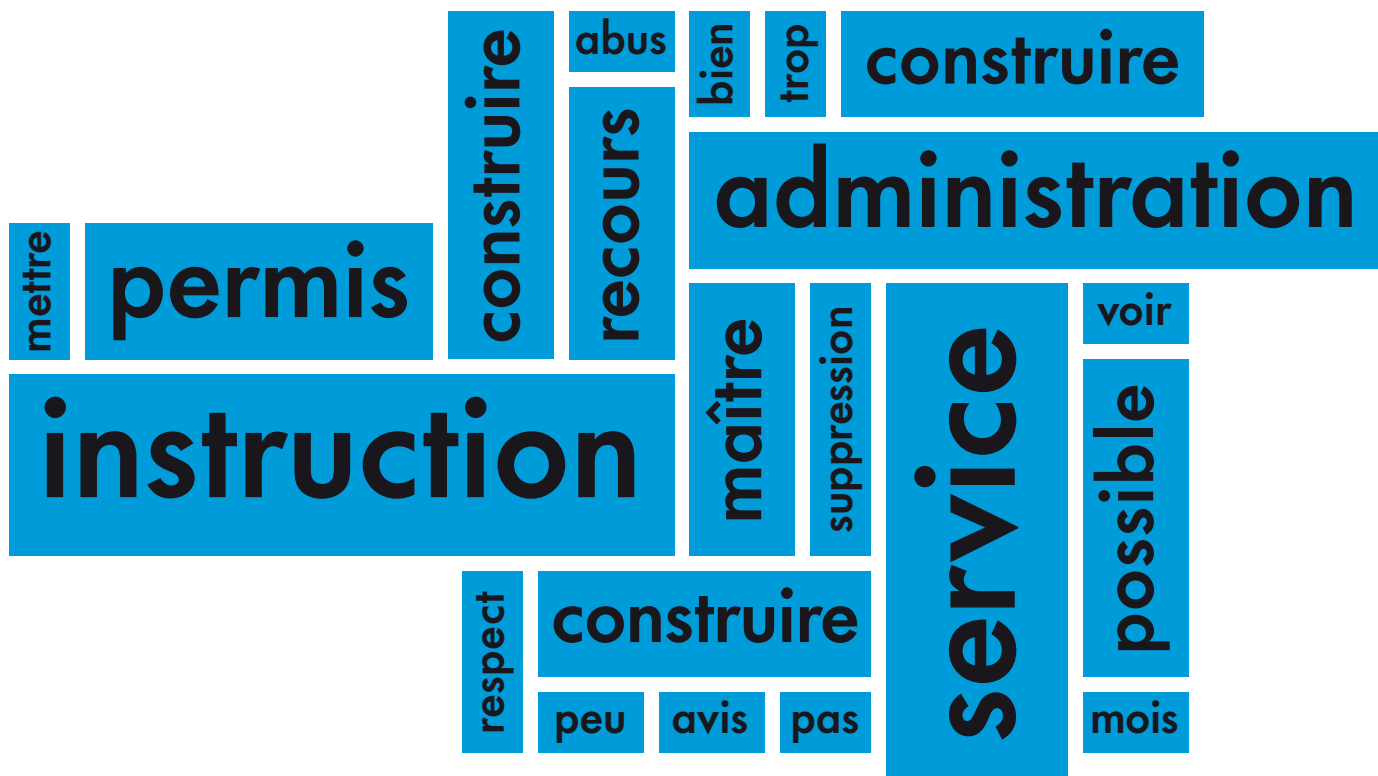


fig. 3 Nuage des principaux mots présents dans les contributions et correspondant au thème — **Les effets du cadre réglementaire**

«La manière de penser la ville de ces documents, quant à la forme urbaine qu'elle présuppose, s'inscrit encore en filigrane dans un schéma de ville «continue», mitoyenne, avec un plafond régulier, en un mot «haussmannienne», alors même que la plupart des projets urbains réalisés ces quinze dernières années, pour beaucoup dans le droit fil des propositions de Christian de Portzamparc, recherchent au contraire des discontinuités de plans et d'alignement, des ouvertures vers l'intérieur de la parcelle, des échanges entre espace public et espace privé et des variations de hauteur... Plus globalement, l'élément qui est au principe même du «règlement d'urbanisme», c'est la rue, fondement de la pensée qui sous-tend toutes les règles. Du coup, lorsque les constructions s'implantent dans la profondeur des parcelles, ou sur des terrains enclavés, la plupart des PLU se trouvent fort dépourvus, sur un plan «théorique» s'entend... Par ailleurs, la plupart des PLU s'inscrivent dans une logique où l'existant prime toujours.

Les contributeurs ont également souligné l'incohérence, au moins partielle, des règles d'urbanisme, illustration d'une commande publique manquant d'ambition et pas assez innovante.

«Revitaliser les territoires, densifier les habitats, assurer la mixité fonctionnelle du cadre bâti, accélérer la transition énergétique, construire une ville connectée et durable sont autant de missions qui incombent aujourd'hui à l'architecte. Pour que la compétence et la création irriguent l'aménagement de nos territoires, la commande publique doit se faire plus ambitieuse et plus innovante, entraînant dans son sillage la commande privée, et la qualité architecturale des projets doit constituer un atout auprès des maîtres d'ouvrage publics. Mais il importe également d'avoir, dans ce domaine, une action publique qui avance dans une seule direction : celle de la qualité architecturale sur l'ensemble des territoires. Trop de signaux contradictoires minent encore la cohérence des politiques publiques dans ce domaine, comme ce fut le cas récemment en matière de constructions à usage agricole.»

Ils ont regretté des **règles rigides, inadaptées, loin des réalités de terrain**, dès lors inefficaces.

«Il faut se débarrasser des PLU ou autre POS – dans leur principe actuel – qui n'ont pas contribué à contrôler le développement sauvage de l'urbanisme, qui n'ont pas protégé les communautés face à la voracité des promoteurs, qui n'ont pas garanti la qualité architecturale, et qui ont interprété le territoire par une série de règles rigides – souvent juste copiées/collées – et inadaptées par manque de participation, manque d'enquête sur le terrain, manque de compréhension des topographies, des parcellaires, de l'environnement au sens le plus large du terme... Sous prétexte de protéger les riverains, le règlement impose des limitations standardisées qui, adaptées aux spécificités de la situation, seraient bien plus cohérentes et satisfaisantes pour les personnes directement impliquées et donc pour la communauté. Il faut sortir du concept qu'il suffit d'éditer des règles abstraites, appliquées sans discernement, pour se donner bonne conscience. L'aménagement du territoire demande dynamisme et flexibilité.»

«Les PLU sont rarement établis par des architectes, les architectes qui sont amenés à les appliquer ne sont pas associés à l'élaboration de ces PLU,

voilà la raison pour laquelle ils manquent d'imagination et de poésie. Qu'on l'appelle PLU ou autrement, il faut un cadre précis, prédéterminé à l'avance pour éviter les abus et les connivences entre élus et promoteurs. Mais il serait bien qu'il y ait davantage de possibilités dérogatoires pour des adaptations mineures (peu de communes s'y risquent), mais aussi plus importantes soumises à une commission comprenant des élus, des architectes, des ABF, et des riverains ... Un bon projet qui ne respecte pas les règles d'urbanisme pourrait remporter l'adhésion de tous, plutôt qu'un projet banal qui respecte ces règles mais n'est pas qualitatif ou mal inséré dans le site. Reste à bien étudier les conséquences sur le plan juridique.»

Les collectivités locales ont le difficile rôle de mettre en cohérence les objectifs fixés par l'État.

«Une collectivité doit mettre en œuvre de nombreux outils pour y arriver qui vont des documents de planification jusqu'à la réalisation de travaux en maîtrise d'ouvrage, l'ensemble devant être naturellement assuré avec cohérence.»

«Les objectifs qui nous sont fixés aujourd'hui sont la modération foncière et énergétique, le bien-vivre des habitants, l'amélioration de la qualité des services et le soutien à l'emploi.»

«La Loi ALUR a été votée il y a un an. Parmi de multiples mesures, ayant trait notamment au logement locatif, il en est une, plutôt technique, qui a fait assez peu de bruit : celle de la suppression du cos (Coefficient d'Occupation des Sols). Sur les raisons qui ont fondé cette abrogation, on peut supposer qu'elles relevaient à la fois d'une logique «environnementale», pour inciter les communes à limiter l'étalement urbain au bénéfice du renouvellement, pour les encourager à densifier des terrains déjà urbanisés et équipés, et d'une logique «productiviste», pour soutenir la construction de logements, doper le secteur du BTP, et atteindre le fameux seuil des 500 000 logements/an.»

Les effets du cadre réglementaire sur l'activité des architectes et sur l'urbanisme et la construction

Ces règles contraignantes **limitent la créativité des architectes** et conditionnent les erreurs et les projets contestables. Pour les architectes, le respect des réglementations constitue **un obstacle au bon exercice de leur métier.**

«La mauvaise qualité de notre urbanisme est le résultat de règles trop contraignantes qui tuent la créativité des architectes. Si les architectes avaient plus de liberté, leurs projets seraient plus ambitieux, l'architecture du passé l'a largement démontré. On ne voyait pas autant d'erreurs et de projets abominables les siècles précédents, et pourtant il n'y avait pas de censeurs.»

Les demandes des architectes vont vers plus de simplification des réglementations, pour éviter d'avoir à franchir de multiples obstacles nécessitant de «passer plus de temps à remplir de l'administratif qu'à faire de projets ou aller en chercher.». Les architectes déplorent également le manque d'échange avec les administrations en amont des projets. L'application des réglementations ne permet pas de tenir compte

des spécificités et de la finesse du territoire. Elle empêche les architectes d'exercer leur métier dans toutes ses composantes les plus intéressantes.

«Voici quelques pistes de réformes indispensables pour relancer le bâtiment immédiatement :

- remettre en place la Loi Scellier qui a été la meilleure loi depuis 50 ans. Elle avait l'avantage d'être simple et efficace, accessible à tous,
- tous les délais de permis de construire seront ramenés à 2 mois d'instruction quels que soient les services consultés,
- le recours de tiers ne devra pas dépasser le délai d'un mois,
- les recours des tiers abusifs et non motivés sérieusement seront sévèrement punis par les tribunaux administratifs même en l'absence de préjudice financier,
- les avis des Architectes des Bâtiments de France ou des architectes conseils devront être très motivés en cas de refus. Il faudra prévoir une possibilité de recours auprès d'une instance indépendante qui contrôle le bien fondé de leurs avis lapidaires (comme la police des polices qui sanctionne les abus des fonctionnaires peu vertueux), les ABF doivent respecter le travail des architectes qui présentent la plupart du temps un travail irréprochable,
- les ABF et les services instructeurs imposent des règles non écrites ou les interprètent selon leur bon vouloir et leur humeur, un contre-pouvoir doit être mis en place pour contrer ces abus, car tout le monde sait que personne ne va attendre le résultat d'une procédure au tribunal administratif (2 à 3 ans),
- il sera mis en place une commission réunissant tous les 15 jours tous les services consultés (ayant un avis à donner lors de l'instruction d'un permis de construire), à la disposition des architectes et des maîtres d'ouvrage pour expliquer les raisons des difficultés et proposer des solutions. Les architectes ont de plus en plus l'impression d'être en face de machines infernales qui complexifient à l'infini l'instruction des permis de construire avec des règles qui ne sont pas écrites, et il leur est impossible de rencontrer tous les interlocuteurs donnant ces avis.»

«Nous sommes effectivement tellement à la merci de toutes ces manœuvres perverses de la part d'administrés et de politiques. C'est réellement pathétique. Je ne suis donc plus étonnée d'entendre que certains instructeurs se font insulter voire casser la gueule !»

Un « problème est la difficulté pour un service instructeur souvent composé d'ingénieurs territoriaux de maîtriser la particularité des projets, en effet chaque projet comporte des difficultés ou des finesses qui font la richesse du paysage et l'art de l'architecte. Ces services instructeurs craintifs d'un hypothétique recours ou d'un mauvais commentaire du contrôle de légalité de la préfecture préfèrent se retrancher derrière une lecture réductrice des règlements d'urbanisme et n'acceptent pas de prendre des risques. C'est ce qui distingue la médiocrité de la production d'aujourd'hui en France comparée à l'audace des constructions de l'Europe du Nord.»

Les décisions administratives sont parfois même dénoncées comme arbitraires et non conformes aux règles qui viennent s'imposer aux architectes.

« Que dire des Élus et des ABF qui ne respectent pas les règles d'urbanisme qu'ils ont eux-mêmes établies en vous disant que le bâtiment est trop haut ou trop imposant, et vous opposent un refus de permis de construire avec une règle non écrite totalement arbitraire : le projet ne s'adapte pas correctement sur le terrain, ou ne s'insère pas bien dans le site ? Comment expliquer à un maître d'ouvrage étranger qu'il n'aura pas son permis de construire qui respecte en tous points les règles du PLU après avoir acheté son terrain sur la base d'un cu positif, et comment lui expliquer qu'après 6 années d'études supérieures et 35 ans d'expérience au service de la qualité architecturale on ne maîtrise rien, et qu'il ne s'est pas trompé d'architecte ? »

Faire évoluer l'action publique

Une fois posé le constat des effets du cadre administratif sur leur activité, les architectes cherchent des solutions **pour faire évoluer l'action publique**.

Cette partie de leur discours est dominée par des verbes « répondre, laisser, évoluer, définir, sortir, dire... », illustration de la nécessité de s'emparer activement de ce sujet.



fig. 4 Nuage des principaux mots présents dans les contributions et correspondant au thème — **Faire évoluer l'action publique**

Eviter la dérégulation source d'étalement urbain

Les architectes sont nombreux à penser qu'un premier écueil à éviter réside dans la dérégulation. Celle-ci peut paraître être avantageuse pour la puissance publique (accroître le nombre de logements construits par exemple), mais elle porte en elle des risques importants en termes d'étalement urbain et de « séquelles sociales et économiques. »

« La liberté – le libre-arbitre des Lumières – est vendu dans l'individualisme sous contrôle du grand Marché. »

« La libéralisation de l'urbanisme réglementaire n'entraînera pas l'apparition de vastes espaces utilisables pour la construction des logements tant attendus. Le coût du foncier baissera, le prix du logement baissera... Cette liberté (laissée aux élus de rendre le territoire urbanisable a priori) est inutile, ou presque : les Plans Locaux d'Urbanisme (les PLU), qui déterminent la constructibilité ou le gel des terrains nus, n'ont pas empêché une expansion vertigineuse de l'espace urbanisé au cours de la dernière décennie : chaque année, en France, environ 82.000 hectares ont été distraits de leur état naturel, forestier ou agricole, et artificialisés au profit de nappes pavillonnaires, de centres commerciaux et de zones logistiques, ou encore d'infrastructures surdimensionnées. Cette liberté est délétère, aussi : elle débouchera sur une poursuite de l'étalement urbain, avec son cortège de séquelles sociales et économiques. L'étalement urbain dégrade les espaces naturels, et spécialise les territoires, il accentue la fracture sociale entre ces derniers (du « quartier sensible » à l'« îlot protégé »), et entre les habitants de ces ensembles, il accroît les déplacements motorisés, et, par ricochet, amplifie les nuisances (la pollution, le bruit, le stress) de la vie urbaine ; l'étalement urbain multiplie les charges publiques (les voiries, les réseaux divers, les transports collectifs), il épuise les budgets communaux et accentue la pression fiscale. Les coûts environnementaux et financiers de l'étalement urbain compenseront donc vite la baisse du foncier. »

Définir les fondamentaux à partir desquels faire évoluer l'action publique

Plutôt qu'une règle qui s'applique indifféremment, quel que soit le projet et l'environnement sur lequel il se situe, pour les contributeurs, il serait plus judicieux d'inverser la logique et de partir de la situation pour adapter la règle à la situation. L'esprit devrait primer sur le respect des normes.

« En matière d'urbanisme, j'ai quelques idées simples : le site fait le projet, le projet fait la règle. L'architecte retenu devra donc s'intégrer dans un projet d'ensemble. C'est à cela que servent d'abord les auditions d'architectes : prouver que ce qui sera construit le sera en accord avec l'esprit général du lieu, le Genius loci cher à Norbert Schultz. »

« Il est difficile en France de considérer le privé comme un partenaire normal. De la même façon que l'intérêt général n'est pas immuable, il doit toujours être l'occasion d'un compromis entre les différents acteurs et il peut évoluer. D'où l'exigence de nouvelles compétences pour faire la ville, ce qui est la meilleure façon de répondre aux craintes légitimes et de mieux appréhender la demande sociale, d'anticiper et d'innover. On peut appeler cela

l'urbanisme du lien, qui implique :

- la dimension fonctionnelle : pouvoir accéder facilement à un espace public ;
- la dimension sensorielle : un espace où tous les sens sont en éveil ;
- la dimension esthétique : un espace qui crée un imaginaire urbain pour lutter contre la routine du quotidien ;
- la dimension éthique : un espace entretenu, ce qui a pour conséquence de respecter la personne et de générer un sentiment de sécurité.»

«Les réglementations d'urbanisme ne sont que des outils, perfectibles comme tous les outils, mais la vraie question est : pour quel projet/objectifs ? Les PLU sont supposés protéger l'intérêt général pour le présent et l'avenir, mais nulle part je n'y vois faire référence à la résilience des territoires, à la société post-carbone, aux pratiques agricoles souhaitables, tous sujets prospectifs inévitables.»

«Le programme local de l'habitat, les grands projets urbains s'intéressent peu ou insuffisamment à la vie quotidienne et à ses évolutions. On n'habite pas un PLH, mais une ville, un quartier, une rue... Et la ville ne peut plus être fabriquée sans une analyse précise des modes de vie, de leur évolution ou encore sans avoir une connaissance précise des revenus de nos concitoyens et des effets induits de la mixité sociale. On ne peut pas davantage penser la ville de demain sans prendre en compte la part d'incertitude sur ce que seront les modes de vie dans l'avenir, sur ce que seront les nouveaux métiers. Les prospectivistes estiment que nous ne connaissons pas le quart des métiers de demain. En résumé, c'est une diversité de dimensions qu'il s'agit de prendre en compte : conciliation des temps, besoins spécifiques aux différentes périodes de la vie, évolution des structures familiales, attentes de services différents selon les situations, pratiques et attentes différentes vis-à-vis des espaces publics et privés...»

Intégrer l'ensemble des acteurs de la ville (usagers, élus et professionnels) dans le processus de réflexion de l'action publique en matière d'urbanisme.

Les architectes, mais aussi certains élus, estiment qu'il est nécessaire de réformer en profondeur la manière dont est pensé l'urbanisme, en intégrant l'ensemble des acteurs exerçant leur métier dans l'aménagement d'un territoire ou sur ce territoire.

Ils forment le vœu de trouver les modalités d'un travail en commun, en logique de projet. Ils mettent en avant la nécessité d'un chef d'orchestre. Une nouvelle compétence en ingénierie urbaine apparaît nécessaire car se posent des questions sur le mode d'organisation de management de ces équipes projets : Quelles compétences réunir dans ces communautés de travail ? Comment faire qu'elles se comprennent, se respectent, adhèrent au projet ? Sur quelles bases créer ces communautés ? A quel niveau du projet architectural ou urbanistique les faire travailler ? Comment manager ces différents professionnels ? Sur quelle durée les faire se réunir ? Les architectes ont un rôle central à jouer au sein de ces équipes projet.

Cette réforme nécessiterait de « convoquer un cercle élargi de professionnels – architectes, urbanistes, juristes, professionnels de l'immobilier... pour tenir de véritables « assises du PLU », pour réellement

remettre à plat ce corpus juridique instable et pourtant figé dans ses présupposés, pour inventer les PLU des villes du XXI^e siècle ; et ce, sans nécessairement reprendre de manière obsessionnelle et incantatoire le seul objectif de le « simplifier ». Rajoutons les élus en charge des questions d'urbanisme. Cette réflexion ne peut s'envisager que sur le long terme permettant d'apprendre dans le temps à connaître les métiers des autres professionnels (leurs pratiques, leurs contraintes, leurs compétences, leurs apports potentiels à un projet). »

« La Ville de Colmar s'associe pour cela à des urbanistes, des architectes, des acteurs de la vie civile, des habitants. »

Avant même le projet, c'est en amont, au niveau du programme, que la réflexion commune devrait débiter et être de qualité.

« Un bon programme fait un bon projet. Mais les programmes sont rares car ils sont considérés comme base assez négligeable et la réflexion préalable est en général assez légère et trop souvent générique. Or le programme dit l'ambition de la collectivité, un beau projet est un projet toujours partagé entre un maître d'ouvrage et un maître d'œuvre. Il est bien possible que l'administration l'oublie parfois en ne voyant dans l'architecte qu'un prestataire de service comme un autre. »

« Il ne suffit pas d'ouvrir le champ urbain à de nouvelles compétences qui seraient les unes à côté des autres mais de faire ensemble et d'accepter que l'autre intervienne sur sa compétence pour produire un projet qui intègre toutes les dimensions. C'est la mise en place d'une nouvelle ingénierie urbaine qui puisse socialiser toutes les compétences. La maîtrise d'ouvrage urbaine a un rôle clé dans cette approche. Elle permet de mettre en place une nouvelle ingénierie urbaine des services de l'aménagement, de l'urbanisme et du développement durable des villes et des agglomérations. Mais c'est aussi un bouleversement des autres directions économiques, culturelles, finances, ressources humaines, gestion... »

« Les conseils auprès des collectivités sont nombreux et très souvent particulièrement compétents : ABF, CAUE, agence d'urbanisme, service d'urbanisme, DDT, architectes et paysagistes conseils de l'état. Je ne vois pas comment on pourrait ajouter de nouveaux échelons, de nouveaux services à ceux-là. Néanmoins, si l'idée est de dire : il n'y a pas que les agences à concours qui peuvent apporter du travail alors, je suis convaincu de cela ! Oui les architectes ont leur place partout, y compris en collectivités territoriales comme cela existe déjà. Ainsi, si l'idée de ce sujet est de rappeler que l'urbanisme est un acte politique fort et que pour cela il faut savoir écouter les professionnels concernés, alors oui, 1000 fois oui ! Ouvrons alors les débats et considérons que les architectes sont une composante parmi d'autres, mais qu'ils sont souvent les seuls à savoir fédérer, réunir et synthétiser plusieurs idées pour en faire un projet. »

Intégrer les habitants ou les usagers des territoires semble important pour espérer obtenir leur adhésion au projet.

«La population habitante s'identifie à son espace de vie, qu'il soit moche ou beau. Une concertation avec eux devrait être une obligation avant de lancer toute proposition de réaménagement. Le rôle de l'architecte est de répondre à une demande, à un manque, ou à un mal vivre, et non celui d'imposer sa vision. Il n'y habitera pas. Aussi repenser les espaces publics comme ce lien et ce droit à tous d'accéder à la vie économique d'un quartier d'une ville, est indispensable. Inciter plutôt que d'imposer, proposer, suggérer, et laisser le choix aux habitants, c'est déjà leur donner la chance d'y participer.»

Inscrire les politiques urbaines et foncières dans un cadre géographiquement large.

«Il faut inscrire les politiques urbaines et foncières dans un contexte plus large... Une autre politique d'aménagement permettra d'assurer l'équilibre, sinon l'égalité, des territoires. Elle permettra, notamment par la régionalisation des services publics centraux, de revitaliser dans les régions le réseau des «villes satellites» autour des métropoles. Accompagnée par la densification des espaces urbanisés déjà constitués, dans les villes comme dans les villages, cette politique épargnera les espaces naturels, préservera les terres agricoles, et rendra aux villes leur attractivité aussi bien que leur mixité sociale. Dans les métropoles, et surtout en Ile-de-France, elle permettra enfin d'atténuer la pression foncière, donc de baisser le prix des logements.»

«La définition des contours des zones d'application des réglementations n'est pas questionnée, se calant sur les communes ou communautés de communes ; or, nous ne vivons pas sur une carte administrative, mais bien sur des bassins versants, des entités paysagères, des territoires métropolitains, unités cohérentes qui appellent une réflexion d'ensemble. D'ailleurs, ces préoccupations ne sont pas non plus prises en compte dans le prochain redécoupage des Régions. Comment, dès lors, aménager un territoire écologiquement et humainement durable, dont l'architecture soit une expression authentique et créative ?»

Transférer les compétences en matière d'urbanisme à un échelon intercommunal et donner les moyens aux collectivités de disposer d'une aide à la prise de décision en la matière.

«Les collectivités ont beaucoup appris des insuffisances passées et nombre d'entre elles sont aujourd'hui dans un autre état d'esprit, plaçant l'architecture et l'architecte au cœur de leur projet territorial. Plus encore, le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, tel qu'il a été adopté par l'Assemblée nationale le 10 mars dernier, entend promouvoir le transfert de compétences en matière d'urbanisme à l'échelon intercommunal, mieux armé que les petites communes pour faire face aux nombreux défis, techniques, économiques, sociaux et environnementaux, soulevés par l'exercice de ces prérogatives. Avec le réseau des conseils d'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, les collectivités territoriales disposent d'une aide à la prise de décision qui pourrait être sollicitée davantage, comme l'avait d'ailleurs souligné le rapport de la mission d'information sur la création architecturale publié en juillet 2014 par la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale. Les collectivités peuvent en outre

s'appuyer sur le Réseau des maisons de l'architecture pour susciter, chez leurs habitants, un désir concret d'architecture. Ces institutions demeurent aujourd'hui insuffisamment employées alors qu'elles savent traduire de façon subtile et éclairée l'adéquation de l'art de bâtir avec un territoire.»

«Mutualiser les moyens des communes en intercommunalités, c'est assurer une cohérence de l'aménagement urbain et développer des moyens pour une ingénierie urbaine à chaque échelle du territoire qui conseille les élus et mette en acte un urbanisme de projet.»

«Cette responsabilité de qualité architecturale se situe en premier lieu, très en amont, dans les mains des maires qui, jour après jour, élaborent leurs documents d'urbanisme et signent les autorisations de construire ou d'aménager. Ils ont besoin d'être accompagnés par les professionnels de leurs services, lorsque la taille de leur collectivité le permet et pour ne pas se démettre de l'exercice effectif de leur compétence de maître d'ouvrage, comme le souligne la loi MOP – encore en vigueur. Mais il est également nécessaire que soit organisé le recours à l'expertise privée selon des modalités qui garantissent l'accès à la commande dans de bonnes conditions pour les professionnels, et cela en maintenant un certain équilibre entre ce qui peut relever de l'ingénierie publique et ce qui constitue la base même de la ressource de la profession et du dynamisme de son secteur économique. Les CAUE ont une responsabilité tout autant dans l'organisation de cet accès au conseil comme dans le conseil lui-même, et il nous paraît fondamental de permettre à toutes les collectivités de bénéficier de cette étape de conseil indépendant, afin de qualifier la question pour susciter une réponse de qualité.»

Le rôle de l'architecte dans cette dynamique d'évolution de l'action publique

L'architecte, par sa formation et sa manière transversale de travailler, devrait avoir pour rôle de **questionner la pertinence des évolutions de réglementation et des actions publiques en matière d'urbanisme** pour en comprendre la philosophie générale et en prévoir les conséquences en termes de construction; et d'aménagement.

«On peut aussi s'interroger sur la pertinence de laisser potentiellement se densifier des secteurs pavillonnaires, disposant de voiries sous-calibrées, d'un faible niveau d'équipement, sans parler du chaos urbain que cela pourrait générer concernant la forme urbaine. Peut-être faudrait-il aussi relativiser le principe – cher à de nombreux architectes et popularisés lors de la consultation sur le Grand Paris – de l'extension/surélévation du pavillon de banlieue ? Est-il raisonnable de penser – au-delà des mirages du «data urbanism» – que ces dispositifs seraient un moyen efficace et économique de densifier de manière significative la banlieue ?»

«La libération du foncier passe par l'ouverture à la construction de nouveaux terrains. Il y déjà une vingtaine d'années on parlait de construire la ville sur la ville, sous-entendant par-là la régénération du bâti existant. Cela s'est traduit par la loi SRU qui a engendré les PLU (autrefois les POS) et qui a eu exactement l'effet inverse de celui souhaité à savoir une opportunité pour les collectivités

de reclasser certaines parties de leur territoire en terrains constructibles. Aujourd'hui les surfaces constructibles sont saturées, donc on cherche à nouveau à en ouvrir de nouvelles. Pourquoi ne pas privilégier avec « force et détermination » pour reprendre des terminologies qu'affectionnent nos politiciens, le réaménagement des zones commerciales désertées, mais aussi régénérer les centres villes ou centres bourgs, action extrêmement difficile avec la « muséification » ou sanctuarisation des centres notamment ceux sous avis des architectes des bâtiments de France (je ne leur tiens dans ce propos aucun procès, ils ne font que leur travail par rapport aux prérogatives qui leur sont octroyées) ! »

« Dans une société confrontée à autant d'incertitudes (climat, économie, politique, social...), est-il juste de construire encore des grands ensembles, même s'ils sont plus polymorphes et polychromes que dans les années CIAM ? J'ose penser que si on pouvait ajuster l'échelle et la vitesse de création de la ville, pour faire moins vite et moins grand, mais avec plus de parti-pris et de concertation, ce serait plus complexe, certes, mais aussi plus inclusif et du coup plus juste. Engageons cette complexité, discutons des objectifs supra-projets, distribuons le travail et évitons peut-être les grandes erreurs durables. »

L'architecte devrait être force de proposition pour passer de l'application du texte réglementaire stricto sensu à l'esprit du texte.

« Un autre lieu de souplesse, entre PLU ou déréglementation, est l'interprétation des PLU : on se focalise d'ordinaire sur les articles du règlement d'urbanisme, dans une pratique restrictive et privative du droit, alors que dans ce domaine il y a l'esprit et la lettre. D'expérience, on peut parfois proposer par exemple une implantation un peu différente que ce que prévoit le PLU, si cela permet une meilleure intégration paysagère et urbaine de la construction. Cela, les élus et les architectes conseil sont souvent prêts à l'entendre. Peut-être que le collège d'instructeurs des dossiers de demande de PC, se référant d'abord à l'esprit de la loi et à une vision d'un aménagement durable du territoire, peut être le lieu d'un débat vivant sur l'architecture en tant que sujet d'intérêt général, et, ce faisant, faciliter dans le détail la constructibilité des espaces à urbaniser/réhabiliter ? »

« D'une manière générale j'ai constaté que pour une instruction de permis de construire facilitée il est indispensable de montrer préalablement le dossier aux services instructeurs et à l'architecte des bâtiments de France. Généralement les points les plus litigieux sont alors levés. »

« Quand l'architecte conseil, l'ABF, mais aussi les services du SDIS ou de la DDT acceptent de nous recevoir ou d'échanger en cours d'études, le travail est très productif et l'instruction des dossiers se passe sans heurts ; et s'il y a encore des questions, les instructeurs n'hésitent alors pas à prendre simplement contact pour en discuter. Dès lors, plutôt que de se plaindre de l'incompétence de tel ou tel, pourquoi ne pas déjà faire en sorte de faciliter ce genre d'échanges ? Comme pour beaucoup de problèmes, la solution passe là aussi par plus d'« humain ».

Ce rôle, l'architecte devrait le **tenir tout au long du processus allant de la réflexion sur le projet de territoire à sa traduction en aménagements urbains et en bâtiments**. S'il doit prendre part aux réflexions, il doit également être présent au moment des prises de décision.

Pour les contributeurs, il s'agit d'être en relation régulière avec les décideurs publics, se rapprocher des personnes chargées d'appliquer la réglementation afin d'entretenir des relations régulières et directes avec eux, notamment les instructeurs.

« Les architectes, par leur formation et leur travail transversal, ont toutes les capacités pour participer activement à la réflexion au sein des instances territoriales. Trop peu représentés dans ces instances, ils doivent saisir les opportunités et se présenter aux élections régionales de 2015. Le territoire est un domaine que les architectes connaissent bien. Ils travaillent au quotidien à partir des règles d'urbanisme, des normes de construction et du paysage. Comme l'habitat, les équipements, l'art dans la ville, mais aussi la sociologie, l'écologie, de nombreux domaines connexes sont abordés tout au long de leur formation initiale et les connaissances sont actualisées tout au long de leur vie professionnelle grâce à la formation continue. Les architectes sont par essence les principaux acteurs de projets au moyen de la création architecturale, de la qualité recherchée des constructions, de leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, du respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine. Ils les développent dans l'intérêt public (loi du 3 janvier 1977). Ils analysent et projettent l'avenir. Les territoires ont besoin d'eux, pour améliorer en qualité la transformation spatiale des lieux existants. Les architectes contribuent à imaginer l'avenir des territoires durables ! »

3. Façonner le territoire

Sur cette partie, les architectes ont peu débattu, contrairement aux élus qui se sont emparés de ce sujet en présentant les projets qu'ils ont mis en œuvre sur leurs territoires.

Constater les qualités et les faiblesses du tissu urbain

Leur discours est généralement parti d'un constat de l'existant : « densité du bâti, hauteurs, alignement des bâtiments, emprise au sol, tissu ancien, une structuration du territoire pensée autour de l'usage de l'automobile, des sites anciens, enclavés, mal desservis, pollués ».

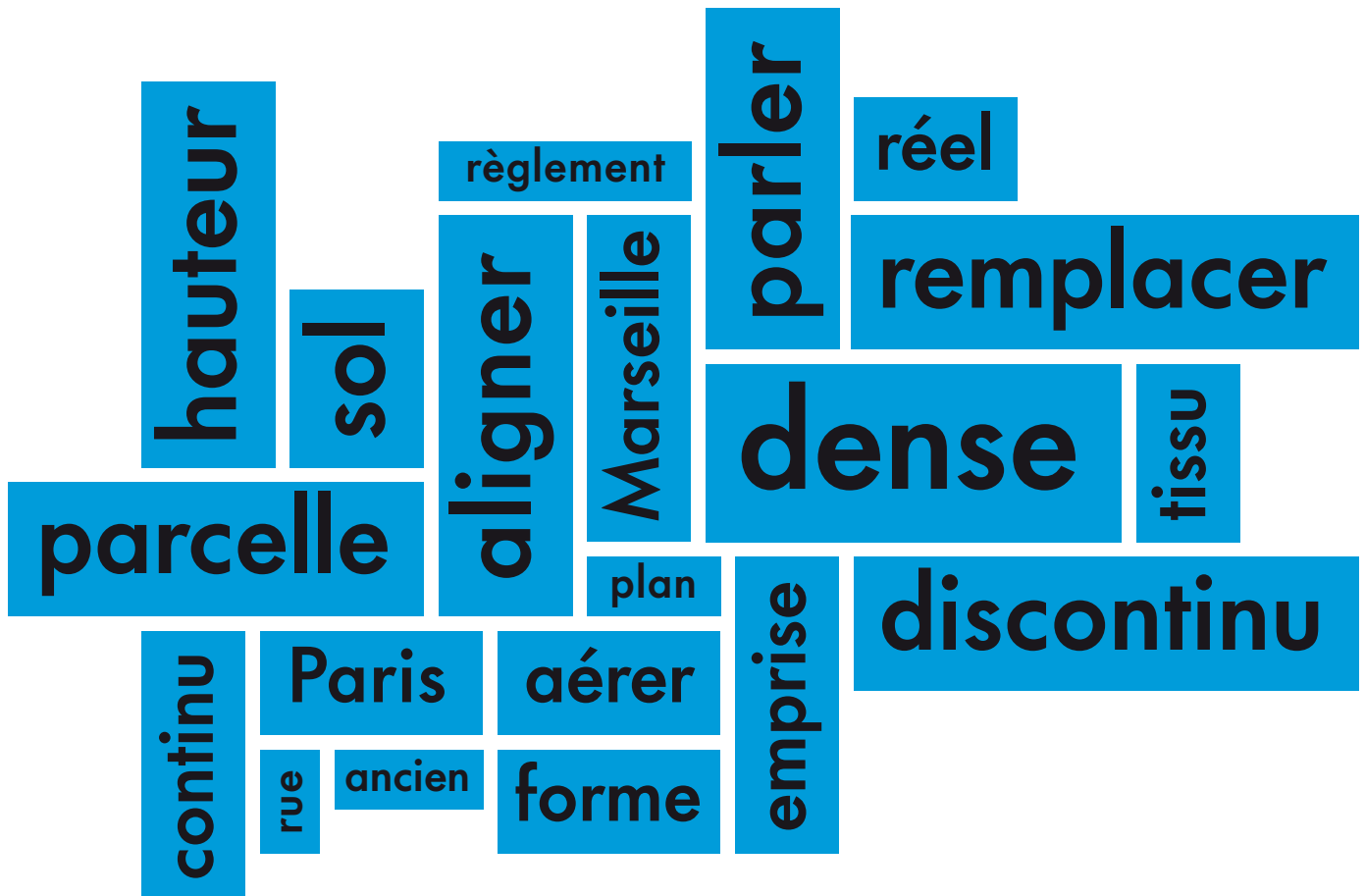


fig. 5 Nuage des principaux mots présents dans les contributions et correspondant au thème — **Qualités et faiblesses du tissu existant**

« Il est nécessaire à Colmar, comme dans d'autres villes en France, de rectifier certains effets du zoning des années 70, une organisation pensée pour le « tout voiture » et un patrimoine architectural nécessitant aujourd'hui de fortes interventions. Par ailleurs, il faut permettre l'évolution de sites plus anciens, notamment industriels, aujourd'hui obsolètes, mal desservis, parfois pollués, rattrapés voire enclavés par l'urbanisation. »

« Depuis qu'il y a des automobiles on s'est autorisé à dévorer la nature et la campagne en construisant des maisons individuelles, à imposer un urbanisme moins dense. On a autorisé des grandes surfaces commerciales à la périphérie des villes pour avoir encore plus besoin d'utiliser les voitures, en mettant en péril les petits commerçants du centre-ville. En réalité on ne s'est jamais posé la question de comment on pourrait vivre sans bagnoles, ou plutôt on a fait un urbanisme pour elles favorisant la pollution sonore et de l'air, et générateur d'accident et de stress. Le surcout considérable des réseaux et voiries pour desservir cet urbanisme de mitage dévastateur aurait pu permettre de faire des villes intelligentes, écologiques et autonomes en énergie, avec davantage d'espaces verts puisqu'il n'y aurait plus que des transports en commun électriques. »

« Inscrit dans une grande composition urbaine nord-sud, l'ensemble des Gratte-Ciel accueille 1450 logements sociaux, une centaine de locaux commerciaux, l'hôtel de ville, le palais du travail et le Théâtre National Populaire. Cette opération monumentale unique en Europe a inscrit Villeurbanne dans l'Histoire architecturale et urbaine du xx^e siècle. Mais, tournés sur eux-mêmes et finalement encombrés par des opérations immobilières des années 60 à 80 peu soucieuses d'incarner le renouveau du centre-ville, les Gratte-Ciel ont eu du mal à générer, au-delà de leur geste initial, une dynamique pérenne de développement de la centralité villeurbanaise. »

Rénover-réhabiliter en tenant compte de l'histoire, de la géographie des lieux et des modes de vie des habitants

Ici, les contributeurs ont parlé des rénovations engagées sur les quartiers, de programme d'habitat, de rénovation des logements, d'équipements publics.

Définir les termes du projet dans le cadre plus vaste de projet de territoire en tenant compte de l'histoire et de la géographie des lieux.

« Deuxième ville-centre de la Métropole avec Lyon, Villeurbanne accueille aujourd'hui plus de 145 000 habitants autour d'un centre historique, qui malgré sa monumentalité, est resté figé dans sa configuration d'origine. Le projet Gratte-ciel Centre-ville a pour objet de doubler la capacité du centre actuel en poursuivant la composition urbaine de Morice Leroux, tant en termes d'organisation marchande (le projet vise à doubler la surface commerciale du quartier), d'équipement (le projet réalise des nouveaux, lycée, groupe scolaire, complexe sportif, crèche indispensable au centre-ville, et vise à la création d'un pôle cinéma-culture jeune), d'habitat accessible (face au programme 100% social des Gratte-Ciel historiques, le projet doit réaliser 900 logements dont près de 50% dans des formes encadrés), que d'organisation urbaine et monumentale.

- **L'enjeu du rayonnement** : C'est à la fois un projet de développement de la **Centralité à l'échelle de la Commune et un projet métropolitain**, de l'envergure des projets sud Presqu'île, Carré de soie ou Part Dieu, **inscrit dans un modèle de métropole multipolaire**. Il s'agit de renforcer l'attractivité du centre-ville et sa structure commerciale, de développer une offre diversifiée de logements et d'activités, d'équipement et de commerces, au cœur d'espaces publics de qualité, accessibles à tous et mieux connectés aux différents quartiers.
- **L'enjeu d'un patrimoine vivant** : En prolongeant le quartier historique des gratte-ciel, l'ambition du projet consiste à développer un projet urbain contemporain en revisitant la vision avant-gardiste de l'époque. Il s'agit de comprendre l'essence même du projet et de repérer ses identifiants pour se projeter dans une nouvelle vision dont la cohérence doit trouver son évidence.
- **Et l'enjeu de la modernité** : 80 ans après l'émergence de ce nouveau quartier, qui au-delà de sa composition monumentale audacieuse, est aussi l'illustration d'un projet social exceptionnel, la commune de Villeurbanne relève un nouveau défi qui doit s'inscrire dans son temps.

Il s'agit de poursuivre la dynamique de ce grand projet, en s'inspirant de son architecture tout en évitant la facilité du pastiche et en développant une approche environnementale, porteuse de créativité comparable aux approches hygiénistes du début du xx^e siècle : une réflexion sur la fonctionnalité, l'habitat, la gestion de l'énergie, sur les déplacements et notamment le stationnement.

... Le choix de l'architecte Nicolas Michelin s'inscrit dans une continuité de pensée, et son projet dans une continuité de geste. Il s'appuie sur l'analyse des Gratte-Ciel Historiques et les préconisations de Christian Devillers. L'idée est de ne pas créer de rupture avec ce qui a été fait dans les années 1930 tout en apportant une lecture contemporaine. Affirmation et réinterprétation de la composition d'ensemble, définition des rythmes bâtis marqués par des immeubles flèche et des gradins, travail de socle et d'accroche au sol : « Nous allons bâtir des immeubles à gradins, garnis de jardins suspendus ou la lumière pourra rentrer plus facilement ». En tant qu'architecte en chef, son rôle est central dans la construction de la modernité du projet. Il a en charge de porter l'esprit du projet, de définir les invariants et de mettre en place les conditions pour atteindre les objectifs. A ce titre, le projet s'inscrit dans une démarche de développement durable, au cœur des préoccupations de la ville contemporaine, comparable à la démarche hygiéniste et sociale-humaniste de la Ville du début du xx^e siècle. »

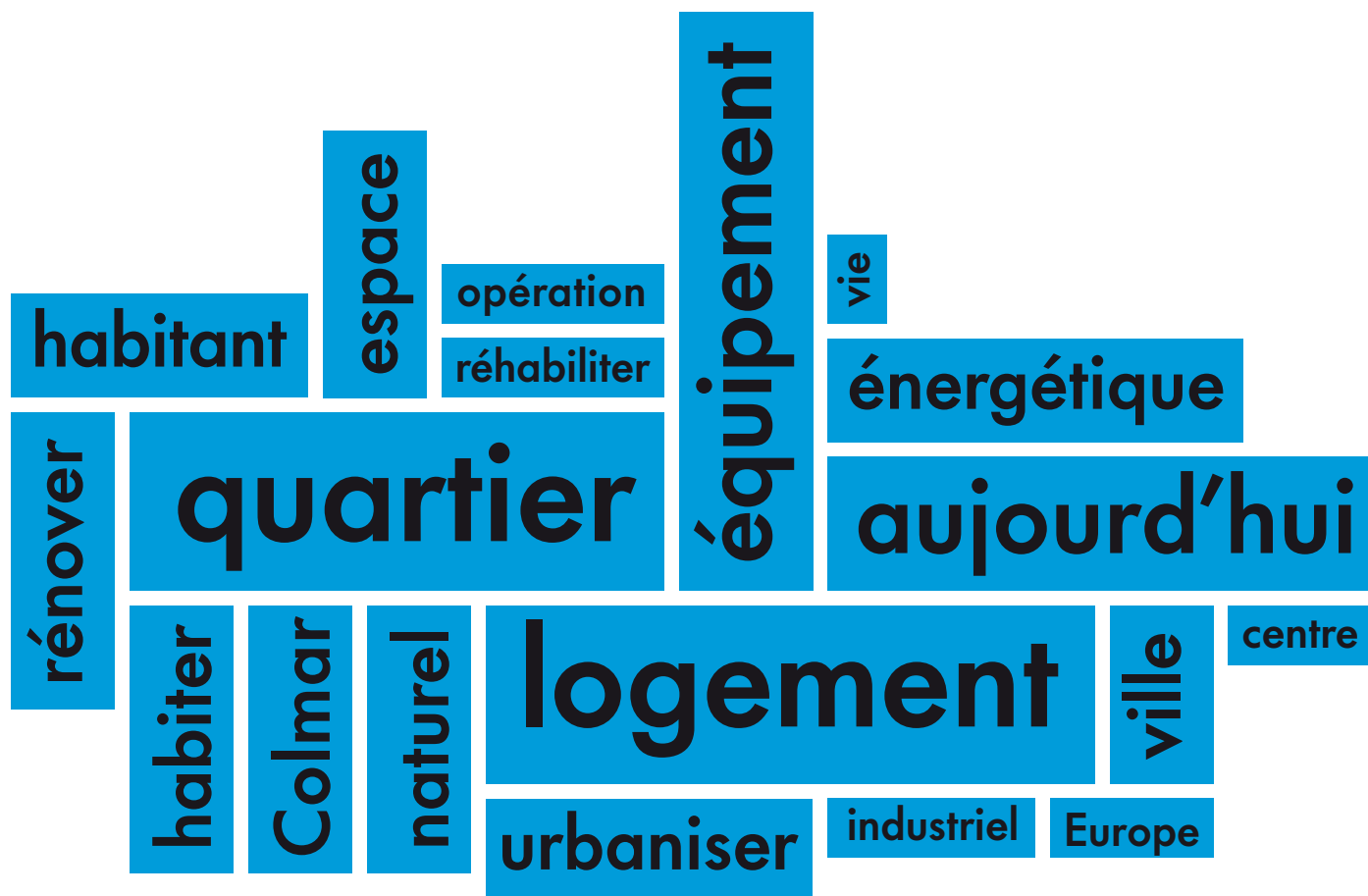


fig. 6 Nuage des principaux mots présents dans les contributions et correspondant au thème – Rénover-réhabiliter en tenant compte des modes de vie

Réaliser des travaux ambitieux de démolition, reconstruction, requalification et animation des espaces.

« Le projet de rénovation de ce quartier impliquera des interventions très lourdes notamment en termes de :

- démolitions et reconstructions de logements,
- renforcement et mise en valeur des équipements,
- requalification et animation des espaces publics.

Comme les précédents, le projet de renouvellement du secteur s'appuiera sur une réflexion générale de :

- qualité de la desserte et des déplacements, circulations douces notamment,
- qualité et lisibilité des équipements et des espaces publics,
- qualité des transitions et continuités urbaines,
- qualité de l'habitat.»

« Consciente des processus de déqualification urbaine observés sur le secteur ouest de la Ville, la municipalité s'est inscrite dès 1996 dans les programmes nationaux de réhabilitation des quartiers... Des démolitions ont permis de recréer et de réorganiser de façon qualitative les espaces urbains mais aussi d'améliorer l'accessibilité et la luminosité des écoles et des logements. Les espaces extérieurs ont été réaménagés et leurs usages clarifiés. De nouvelles constructions ont été implantées pour non seulement intégrer une meilleure mixité des constructions mais aussi permettre aux personnes de rester sur le quartier, tout en assurant la suite d'un parcours résidentiel pouvant aller jusqu'à l'accession. Il accueille des équipements dont la portée dépasse l'échelle de la commune et notamment le Centre Europe. Un soin particulier a été apporté à chaque phase de la conception, que ce soit dans l'établissement d'un « plan cadre » sur l'ensemble du quartier, de prescriptions techniques, urbaines et architecturales à l'échelle d'un îlot, ou encore de réalisations architecturales et paysagères elles-mêmes. La Ville a été attentive à la limitation des charges locatives et des dépenses de fonctionnement par l'imposition de la norme BBC pour les réhabilitations comme les constructions neuves.»

« Intervenir dans le domaine privé : Conçue comme un projet d'ensemble, malgré la présence de différents propriétaires fonciers, cette opération portera sur :

- une intervention de grande ampleur en termes de logements (démolition de 108 logements, réhabilitation de 42 logements, construction de 36 nouveaux logements sur site et 36 logements hors site);
- la création d'une place publique et le remodelage du parking actuel du centre commercial;
- la reprise et la rénovation d'un centre commercial en copropriété; l'implantation d'une pépinière d'entreprises.

Un tel projet implique un grand nombre d'acteurs et des montages financiers et fonciers complexes. Le chantier se déroulera de 2015 à 2020. C'est un des cas,

où les Villes et les partenaires publics sont dans l'obligation d'intervenir dans le domaine du privé, ne pouvant compter sur la seule capacité de celui-ci à faire face aux enjeux rencontrés.»

«Au fond, nous devons construire ensemble la ville que nous voulons. Cela implique un urbanisme concerté et durable au sens de développement durable. La réponse est en partie donnée par le projet des 50 000 logements de Bordeaux Métropole qui propose de construire des logements dans des secteurs bien identifiés. A Mérignac, le potentiel dépasse 4000 logements. La zone de l'avenue de la Marne et de Mérignac Soleil permettra demain l'apparition d'un nouveau quartier proche des commerces, de l'aéroport, de la rocade, desservi par un transport en commun. Les premières consultations des opérateurs et les concours d'architectes seront engagés en 2015 sur plusieurs sites de projets. Nous lançons trois grandes concertations d'une année sur les différents périmètres 50 000 logements ; ce qui n'empêche pas de lancer les premières opérations en attendant le nouveau PLU. Il s'agit d'une opération unique en France par son ampleur de renouvellement d'une zone commerciale périphérique en quartier urbain aux fonctions complexes alliant logements, commerces, services, équipements et nature en ville. Un troisième site de projet 50000 concerne le quartier de Pichey.»

Assumer les à-coups liés aux phases de transition.

Une telle opération peut prendre du temps, du fait, non seulement de l'état du marché de la construction privée, mais aussi du temps qui sera nécessaire pour modifier l'image du quartier vis-à-vis d'éventuels acquéreurs.

A cet égard, il faut être prêt si nécessaire, à assurer le portage des terrains à construire, parfois sur plusieurs années, à assumer et expliquer les délais de transition. De même, une des problématiques importantes sera d'anticiper et de gérer le fonctionnement des équipements pendant des périodes où le nombre d'habitants du quartier variera de façon importante du fait des démolitions et reconstructions.

Conserver des espaces verts, des espaces communs, patrimoniaux et de loisirs.

«Les zones naturelles et agricoles qui représentent presque un quart du territoire avec une coulée verte de 844 ha, 8 parcs, 4 jardins partagés, 5 vergers en cueillette libre... Nous continuerons à défendre et à développer la nature en ville avec de nouveaux squares avenue de la forêt et au centre de Beutre, le jardin médiéval de la Vieille Église, un jardin à l'angle de l'avenue Robinson, les jardins de la Maison Carrée. Nous nous sommes donnés comme objectif de planter 500 nouveaux arbres par an, mais aussi de poser des bancs, d'aménager des aires de jeux, par exemple dans le parc de Beaudésert, de réaliser des itinéraires cyclistes/piéton (rue A. de Musset, avenue Bon Air côté Campus de Bissy) ou encore de favoriser un réseau de chaleur en Centre-ville.»

«Patrimoine identitaire commun pour tous les habitants du bassin annécien, les berges font en effet l'objet d'une réflexion partenariale visant à leur préservation et à leur valorisation. Dans la baie d'Annecy et d'Annecy-le-

Vieux, les rives du lac sont envisagées comme un vaste territoire paysager continu, rendu aux piétons et aux cyclistes et ponctué par des équipements publics ouverts à tous.»

Intégrer les problématiques des habitants.

«Lors d'un conseil de quartier, j'ai tendu la main aux 970 copropriétaires du Burck pour relancer une opération de rénovation urbaine indispensable si nous voulons éviter la dégradation de nombreux immeubles. La balle est maintenant dans le camp des assemblées générales de copropriétés.»

«Forts de ce constat et convaincus que la réussite d'un projet de centre-ville repose sur l'adhésion des habitants et acteurs de toute la ville, les élus s'impliquent dès 2007 dans une démarche de concertation exigeante :

- cycle de conférences publiques, permettant de partager les clefs de compréhension quant aux enjeux de l'urbanisme contemporain dans le domaine du développement durable, du patrimoine et des attentes sociétales,
- plusieurs cycles d'ateliers participatifs où les habitants contribuent à l'élaboration du projet sur les grands thèmes dans le cadre d'ateliers collaboratifs. La formulation, l'animation et la conduite des réflexions préalables sont alors confiées à l'architecte en chef du projet, afin de garantir les meilleures conditions d'interaction entre la conception du projet et les propositions de la population.»

Mettre à proximité entreprises et logements, proposer des transports, diversifier les fonctions urbaines.

«Traditionnellement, les pouvoirs publics et les investisseurs cherchent à implanter des emplois près des nouvelles opérations de logement. A Mérignac, notre projet urbain assume via un urbanisme concerté la création d'habitats au plus près des emplois. Il doit également permettre à la ville de contribuer à la transition énergétique par des constructions et des aménagements plus sobres en énergie. Il s'agira enfin de penser au fonctionnement général de la ville, à limiter la pollution atmosphérique et l'imperméabilisation des sols tout en renforçant le développement de la biodiversité.»

«Nous avons la responsabilité d'organiser la mobilité. L'étape majeure viendra en 2019. Elle permettra au tramway de désenclaver non uniquement l'aéroport, mais l'ensemble de la zone commerciale et industrielle qui l'entoure. La mobilité ne peut se limiter aux transports en commun. Elle nécessite aussi de nouveaux aménagements piétonniers et cyclables, en particulier dans les zones économiques. Mais, comment le nier, elle ne trouvera sa réelle solution que par de nouveaux aménagements routiers permettant de réorganiser les flux de véhicules.»

«EOLES s'articule autour de plusieurs thématiques fortes : conception d'îlots mixtes ouverts sur le parc, présence forte de ce dernier, support des liens inter-quartiers, diversités des formes et des fonctions urbaines, mixité sociale et générationnelle, usages des modes actifs de déplacements et performances énergétiques.»

Intégrer les problématiques environnementales.

« Ce projet d'Eco Quartier comportera à terme près de 2000 logements, des commerces, des activités, des équipements publics (groupe scolaire et crèche) et un parc urbain. Cela constitue un recyclage intelligent de terrains industriels pollués en quartier urbain mixte... La programmation urbaine, paysagère et environnementale du projet EOLIS s'est appuyée sur la grille du label Eco Quartier... Il est fixé pour les bâtiments privés ou publics des objectifs ambitieux en termes de performance énergétique et de collecte des déchets. Le recours à la géothermie sur nappe est envisagé dans le quartier (étude en cours) ainsi que la collecte par aspiration des déchets sur le secteur de l'Eco Quartier. »

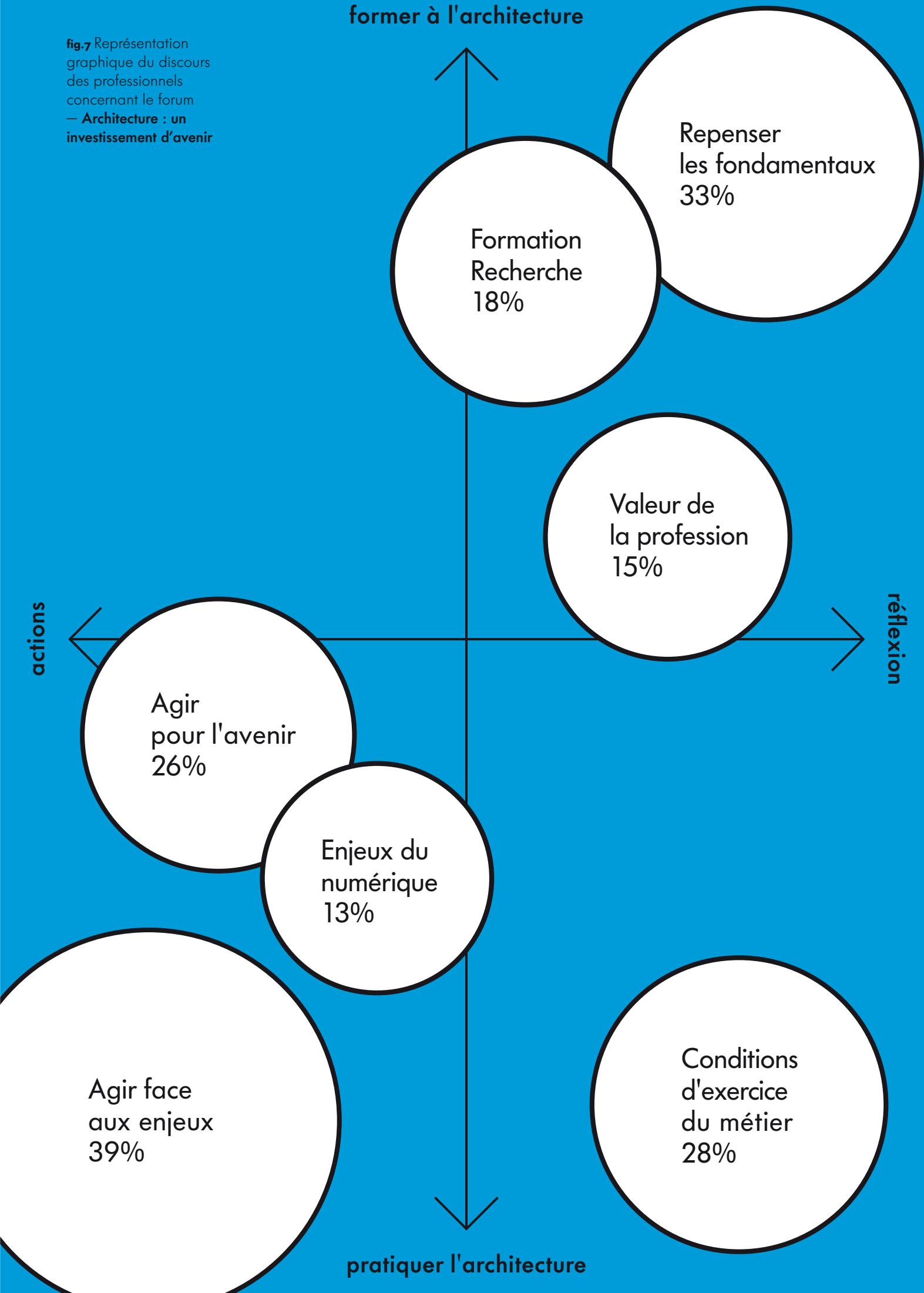
thème 2 **Faire de l'architecture un investissement d'avenir**

Sur cette question, le discours des contributeurs s'est structuré autour de 3 parties :

- 1 un constat qui porte sur les éléments de dégradation des conditions d'exercice du métier .**
- 2 une réflexion sur la nécessité de repenser les fondamentaux qui propose deux visions différentes de la profession en repensant les valeurs de celle-ci et en réformant la formation et la recherche.**
- 3 des propositions d'actions face aux enjeux auxquels est confrontée la profession, particulièrement des enjeux sociétaux, numériques et liés au positionnement stratégique des agences sur le marché.**

former à l'architecture

fig.7 Représentation graphique du discours des professionnels concernant le forum – Architecture : un investissement d'avenir



pratiquer l'architecture

1. Un constat : la dégradation des conditions d'exercice du métier

Avant d'imaginer l'avenir, les contributeurs ont d'abord dressé un constat sur les conditions actuelles d'exercice du métier d'architecte. Ce regard critique, parfois sans concession, montre que les conditions d'exercice du métier d'architecte se sont dégradées aux yeux des contributeurs.

Les caractéristiques de cette dégradation

Les architectes ont eu à faire face à 3 éléments de dégradation :

- **Une remise en cause de la légitimité des missions qui leur sont dévolues** : «Méprisée à coup d'argumentaires économiques, d'appels d'offres ouverts, de MAPA ou d'offres globales, la diversité de la production architecturale meurt, abimée par le standard du moins cher. Il faut faire plus avec moins ! scandent les politiques avides de mots mais vides de sens.»
- «Sa mission de conseil auprès de la maîtrise d'ouvrage perd de sa légitimité. Les logements en accession ou en location sociale sont réalisés par la promotion privée sans encadrement. Or le logement, sauf à vouloir prendre le risque d'en dégager la qualité d'usage ne peut être considérée comme un seul produit financier»
- **Une dégradation de la rentabilité de l'activité et des niveaux de rémunération des architectes qui met en péril de nombreuses entreprises, particulièrement les structures indépendantes** : «Plus de 40% des architectes ne gagnent pas plus de 20 000€/an avant impôts... Et ce pour 50h de travail / semaine, après un bac+6 et avec des responsabilités immenses.»
- **Un mal-être s'est installé au sein de la profession ayant pour conséquence de rendre plus difficile l'exercice du métier, de limiter les tentatives innovantes et d'empêcher l'enthousiasme alors que le métier d'architecte est un métier de passion** : «La folie du quotidien de ce métier est sans doute trop pesante. La bataille pour survivre, pour faire au mieux, écrabouille la joie. Des faux plis se forment, douloureux à défroisser. Des carapaces s'épaississent, difficiles à quitter.»
«Nous ne faisons que subir une société mondialisée et livrée aux financiers.»

La responsabilité des pouvoirs publics

Cette évolution des conditions d'exercice du métier, les contributeurs en rejettent une large part de responsabilité sur les pouvoirs publics, les maîtres d'ouvrage, les procédures, les concours.

La situation des architectes semblait pourtant enviable au cours des années 80 et 90. «La loi de 1977 (sur l'architecture) et la loi MOP (Loi sur la maîtrise d'ouvrage publique de 1985), dont la conjonction avec un code

des marchés publics intelligents a permis l'avènement d'une architecture publique et fait l'envie de toute l'Europe. Mais ce souffle s'est perdu et les textes se sont pervertis.»



fig. 8 Nuage des principaux mots présents dans les contributions et correspondant au thème – **Conditions d'exercice du métier**

Les effets du processus de dérégulation : sous les effets combinés, des directives européennes, de la baisse des crédits publics, les contributeurs constatent que les pouvoirs publics se sont engagés dans une démarche de dérégulation (dérogations à la loi MOP, généralisation des contrats globaux, partenariats public-privé) qui a pour conséquence de durcir les conditions d'exercice du métier d'architecte et de remettre en cause la mission d'intérêt général dévolue à l'architecte. Ce processus de dérégulation va sans doute se poursuivre. D'importantes menaces planent sur la profession comme la généralisation du recours aux contrats globaux, la suppression annoncée du concours comme procédure obligatoire (en tout cas au moment de la rédaction des contributions sur ce sujet), l'extension des missions d'assistance

technique des départements au profit des communes aux domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat... La taille du marché global sur lequel les architectes peuvent intervenir s'est donc réduite et risque de continuer à se réduire. Les pouvoirs publics ont mis une telle pression à la baisse des prix qu'ils mettent en péril la rentabilité des cabinets d'architectes. Ils favorisent la concentration du secteur en privilégiant les grands cabinets au détriment des petites structures. Ils ont également créé des barrières à l'entrée des architectes sur de nouveaux marchés comme l'illustre, par exemple, la « non consultation de la profession dans le cadre du grand chantier de la transition écologique ».

La multiplication des contraintes réglementaires : Celles-ci finissent par monopoliser trop le temps et l'esprit des professionnels, au détriment des missions d'intérêt général ou de prise en compte des besoins et usages des habitants.

« Les architectes sont tellement submergés par les déferlements de la complexité administrative et normative, que le temps du projet se raréfie pour être remplacé par celui des vérifications de conformité multiples et schizophrènes. »

Un manque de soutien de la part du ministère de tutelle : Le ministère de la Culture, ministère de tutelle de la profession, est accusé d'être absent des sujets qui remettent en cause l'avenir de la profession. Il ne défend pas assez les architectes alors que « la loi de 1977 sur l'architecture est remise en cause. Il n'est pas présent sur les besoins de réformes de la formation initiale et continue. » Dès lors, même les initiatives positives comme, par exemple, le lancement de la Stratégie Nationale pour l'Architecture sont remises en question. La légitimité de dépendre du ministère de la Culture pose elle-même question. **L'activité des architectes ne relève-t-elle pas plus d'autres ministères (Logement voire Economie) ?**

2. Repenser les fondamentaux

Si la responsabilité des pouvoirs publics est assez largement admise au sein des contributeurs, celle des architectes eux-mêmes fait l'objet d'un débat. Deux visions différentes de l'architecture, de ses valeurs, se confrontent, parfois de manière vive. De l'affirmation de ces valeurs, il en découle des besoins en termes d'évolution de la formation et de la recherche. « Le nez dans leurs projets, les architectes et leurs représentants ont manqué de vigilance depuis près de 40 ans. » C'est à une révolution de la pensée et de la pratique architecturale auxquels les architectes sont confrontés. « Il nous faudra changer nos théories architecturales, nos dispositifs conceptuels, nos démarches de projet, nos pratiques, nos savoir-faire, nos méthodes, nos recherches. »

Les valeurs de la profession en débat

Lorsque les contributeurs ont abordé cette question des valeurs de la profession, ils s'accordent généralement sur l'importance de privilégier les usages des espaces de vie comme base de leurs projets architecturaux et sur la nécessité de se prémunir de la tentation techniciste.

Un débat se fait jour. Il oppose les tenants d'une profession qui devrait se tourner vers le marché et la réponse aux besoins et attentes des clients (mots-clés « économie, croissance, exercice libéral... ») aux tenants d'une profession tournée sur la défense de l'intérêt public (« réglementer, reconnaître, combat... »).



fig. 9 Nuage des principaux mots présents dans les contributions et correspondant au thème – Valeurs de la profession

Privilégier les usages des lieux de vie – recourir aux techniques en bonne intelligence avec ces usages et avec le contexte du projet.

Un élément fait consensus au sein de la profession : les architectes doivent chercher à privilégier les usages des lieux de vie, plutôt que satisfaire uniquement

au respect de normes et chercher à suivre les tendances technicistes.

C'est notamment sur cette dimension que se construisent la richesse et l'originalité des solutions proposées par les architectes.

« Plutôt que de céder à la tentation du matérialisme techniciste, les architectes devraient orienter leurs actions vers les nouveaux modes de vie, en réponse aux crises (sociales, alimentaires, de l'eau, sanitaires, écologiques, économiques). Ils devraient « prendre le temps de reformuler leur pensée pour affûter leurs réponses. »

« Comme tout outil, la HQE (et les autres) a ses limites, et la pertinence de ses critères n'est réelle que lorsqu'ils sont appliqués en bonne intelligence avec de l'attention au contexte, au projet, et à la discussion au sein de l'équipe. »

« Notre orientation est mauvaise : piégée dans un galimatias technico-administratif qui génère des guerres d'experts, des prix de construction à tomber par terre, des complications loin du sens car loin des sens et le désapprentissage des gestes de vie. Le rapport AMO HQE nous laisse entrevoir ce qu'il faut jeter : l'approche analytique fragmentée, la prééminence rassurante du matériel sur le symbolique, l'écrasement du sensible sur le mesurable, l'évacuation du poétique par l'autoritarisme raisonné, construire avec une attention à la vie pour quitter l'erreur de route. »

Plutôt que de faire ressurgir « le matérialisme techniciste, l'architecte doit orienter sa réflexion vers les nouveaux modes de vie, réponses aux différentes crises auxquelles font face les habitants de la planète (crises sociale, alimentaire, de l'eau, sanitaire, écologique, économique...). »

Adopter une stratégie de conquête de marché.

Pour les architectes tenants de cette stratégie, la profession dans son ensemble doit accepter sa part de responsabilité dans la dégradation des conditions d'exercice du métier. Celle-ci découle, selon eux, d'un positionnement trop centré sur l'esthétique et sur la défense de l'intérêt général. Celui-ci n'a pas permis valoriser suffisamment les savoirs techniques des architectes et leur apport pour un client. Plus généralement, il ne favorise pas l'identification et la compréhension de l'utilité sociale et économique de la profession d'architecte par les acteurs publics et privés. Trop petits, centrés sur la préservation de leur indépendance et sur la défense d'une protection de l'exercice du métier apportée par la réglementation, les architectes se retrouveraient en position de faiblesse dans la concurrence qu'ils se livrent entre eux, avec les autres professions de la construction et avec les ingénieurs. Les architectes voient ainsi des marchés leur échapper. Ils n'adaptent pas suffisamment leur offre aux évolutions de la société. Ils n'adoptent pas une stratégie tournée vers le marché. Ils ne travaillent pas suffisamment avec les autres acteurs de la construction et avec les usagers des espaces de vie. S'ils continuent de défendre cette posture esthétique, selon ces contempteurs, le risque est grand de les voir disparaître.

« Isolés et repliés sur leur identité d'artiste, les architectes ne peuvent convaincre qu'ils détiennent un savoir de haut niveau et socialement utile... un éventail de savoirs disparates n'a pas la même efficacité rhétorique

et sociale qu'un savoir facilement identifiable. Aucune des nombreuses compétences détenues par les architectes ne les protège de la concurrence d'autres métiers. Le savoir technique a été négligé par les architectes, moins bien formés que les ingénieurs et donc peu compétitifs dans ce domaine. La compétence esthétique sur laquelle ils se sont repliés manque d'efficacité... notamment parce que le goût du public et celui des architectes divergent... Surtout, les architectes... tentent de renforcer leur position en critiquant publiquement le point de vue esthétique de leur concurrents... ce qui a pour effet de décrédibiliser et d'affaiblir l'ensemble de la profession.»

«Analyse et conception, traduction en espaces, matériaux et équipements sont le principal de notre fonction dont personne ne fait grand cas. La réalité est que la société ne reconnaît pas ce rôle de l'architecte parce qu'elle ne le connaît pas du tout.»

«Les architectes défendent l'intérêt public de l'architecture mais ne se trompent-ils pas de combat ?» Derrière cette posture, c'est l'indépendance de l'architecte qui est en question, «indépendance de tout contexte et enjeu marchand. Cette indépendance, les architectes y tiennent. Mais leurs clients y accordent-ils autant d'importance ? Ils ont pris l'habitude de contracter avec des acteurs privés mus par des objectifs commerciaux et de profit.»

Cette vision critique défend l'adaptation des architectes aux conditions du marché. Elle veut promouvoir les atouts des solutions proposées par les architectes en comparaison de celles proposées par d'autres métiers exerçant dans la maîtrise d'œuvre ainsi que la définition d'un socle de savoirs communs partagés de tous. **Il s'agit de rapprocher l'offre des architectes des besoins exprimés par la demande. Cette posture devrait permettre, selon ses défenseurs de développer l'activité des architectes sur de nouveaux marchés.**

«Personnellement, les banquiers et assureurs dommage-ouvrage m'envoient plus de clients que le seuil de 150/170 m². Ceux-ci ont pour objectif de sécuriser les opérations de construction de leurs clients et contribuent à forger l'image de professionnels compétents des architectes. Je serais plutôt partisan de supprimer complètement l'obligation d'architectes sur les permis de construire, quels que soient les m², et de travailler notre image en coordination avec les banquiers et assureurs, et de privilégier la fiabilité des bâtiments conçus par des experts plutôt que l'image de doux rêveurs d'un monde parfait.»

Alors que «le monde change, la société change... les architectes restent figés sur leurs lignes, leurs postures dogmatiques en attendant que la vague les emporte. Et elle les emportera s'ils ne se posent pas les bonnes questions, s'ils refusent de regarder le monde tel qu'il est et non tel qu'ils aimeraient qu'il reste.»

«La ville appartient à tout le monde et doit être faite par tout le monde. Les architectes n'ont pas à s'auto-accorder un droit de regard plus que d'autres personnes sur la production architecturale. Les architectes au contraire, doivent prouver, continuellement et sans relâche leur supériorité dans leur domaine pour qu'ils deviennent naturellement des intermédiaires de qualité aux yeux des habitants.»

« Nous sommes dans une société de consommation qui recherche de la communication. Si nous refusons d'écouter la société, elle nous rejette. Arrêtons de nous comporter comme des divas et des intellectuels intouchables. Redevenons proches des gens, des usagers : ce sont eux qui habitent nos projets avant tout. La mue n'est pas la mort. Le darwinisme des architectes n'est pas absurde, il est logique. »

Réaffirmer la défense de l'intérêt public de l'architecture.

Les critiques portées à ce positionnement des architectes en faveur de la défense de l'intérêt public de l'architecture ne font pas consensus.

Certains architectes estiment au contraire nécessaire de réaffirmer cette défense de l'intérêt public de l'architecture. S'ils partagent l'inquiétude de leurs confrères quant à l'avenir de la profession, ils en défendent son indépendance pour conserver une liberté de penser, source de leur créativité. Pour eux, les architectes devraient se concentrer sur ce cœur de métier, évitant ainsi de se confronter à une concurrence forte sur des champs où ils sont moins armés.

Les tenants de cette position demandent une politique nationale ambitieuse de la commande publique architecturale.

Les enjeux concernent « la transposition de la directive Marchés Publics..., les solutions pour désigner une équipe de maîtrise d'œuvre qui doivent se retrouver clairement écrites dans le futur article du code des Marchés Publics..., la requalification de la passation des marchés de maîtrise d'œuvre par les bailleurs sociaux et leur ambition architecturale..., la possibilité pour les collectivités publiques de bénéficier de la maîtrise d'œuvre face aux grandes entreprises dans un contexte de développement des procédures dérogatoires ou d'exception à la MOP, PPP, conception, CREM. »

« La société française avait jusqu'à aujourd'hui les moyens de se payer des intellectuels pour concevoir ses villes et son paysage. Ceux-ci s'appellent urbanistes, paysagistes et architectes... Nous sommes justes présents pour organiser les éléments, les mutations. Nous avons la capacité à traduire dans les projets les facettes du quotidien... On nous propose la mue de notre profession ou sa mort. Nous devrions ouvrir le capital de nos agences pour nous confondre avec les bâtisseurs... Nous devrions nous doter d'équipements informatiques performants. Nous serons plus efficaces. Nous devrions nous regrouper pour former des mégastructures d'ingénieries. Nous serons concrets... Si nous muons, nous mourons. Car le moteur de la croissance n'est pas alimenté par l'intérêt public. De plus la mutation qu'on nous propose aura pour effet de masquer notre travail intellectuel. Pour nous faire oublier et puis nous faire mourir. Pour continuer d'assurer la mission qu'on nous a confiée jusqu'à présent, nous avons juste besoin de notre indépendance financière et de notre liberté de travailler. »

« On le sait tous, les normes et réglementations ne suffisent pas à créer un logement de qualité où il fait bon vivre. Il est temps de fixer les conditions rigoureuses de conception et de réalisation des logements garanties par les aménageurs et les élus. Une politique de l'architecture et de

l'urbanisme : c'est l'encadrement de la commande privée pour des logements de qualité.»

«Nous aimerions voir aboutir un nouvel élan politique où les textes auraient comme objectif, non pas l'obtention d'une offre économique, mais bien la satisfaction optimale du service public objet du marché... Il faut réinscrire la passation des marchés publics dans une problématique citoyenne de satisfaction de besoins de société, culturels, sociologiques, environnementaux...»

«Il faut impérativement maintenir un article spécifique (Art. 74 du CMP) , le concours comme procédure de principe, tout faire pour maintenir le concours obligatoire rémunéré au-dessus des seuils, imposer en alternative au concours en dessous des seuils la sélection sur compétences, références et moyens, supprimer la réhabilitation des exceptions au concours, marginaliser le dialogue compétitif.»

«Chaque fois que l'architecte est sorti de sa mission originelle, à savoir concevoir des bâtiments et en assurer la maîtrise d'œuvre, il s'est fait ensuite rattraper par d'autres intervenants qui ne sont pas soumis à la même déontologie et aux mêmes règles de la concurrence et de responsabilité... Plutôt que de diluer nos compétences, il vaudrait mieux restreindre notre champ d'intervention mais en gagnant en compétences. D'une part, le service serait meilleur et d'autre part notre rôle serait plus lisible pour le grand public.»

«Si occuper tous les champs implique d'entrer à tout prix, quasiment de force, dans le moule de la pensée de l'ingénieur, de l'ingénierie, c'est... le meilleur moyen de creuser la tombe du métier et des aspirations des jeunes générations d'architectes.»

La qualité principale d'un architecte c'est la curiosité, «celle de s'intéresser à l'ailleurs, au nouveau, à l'imprévu et d'y puiser toute sa créativité.»

Education, formation, recherche

Les éléments du consensus.

Les architectes, quel que soit leur positionnement quant aux valeurs de la profession, s'accordent sur la nécessité de faire évoluer la formation permanente, la formation continue et la recherche. Il y a urgence. C'est à une réforme ambitieuse que les architectes pensent.

Elle passe par une formation qui donne un socle de savoirs communs à tous les professionnels, par une formation aux évolutions sociétales, aux outils numériques et aux moyens de les utiliser avantageusement dans un projet. Elle doit préserver la « culture du projet ».

«Les architectes devraient aussi au-delà de leurs dissensions, élaborer un socle de savoirs communs à tous les professionnels et transmis par les écoles.»

La formation doit transmettre « un socle de savoirs communs à tous les professionnels, en tenant compte des attentes des commanditaires et des demandes sociales nouvelles auxquels les architectes souhaiteraient répondre. » Mais aussi « prendre en compte des désirs profonds, du mode de vie, en résumé tous les besoins pour les transformer en lieux fonctionnels et confortables d'habitat ou de travail. »

De même la recherche doit contribuer à enrichir les pratiques professionnelles. Son rôle est de « critiquer les typologies figées des années 60. La révolution de la pensée architecturale et urbaine n'a qu'à peine émis ses premiers balbutiements, dans l'indifférence générale ; pourtant, elle ne peut qu'être collatérale à cette révolution sociétale, sociale, gouvernancielle, culturelle, méthodique. »

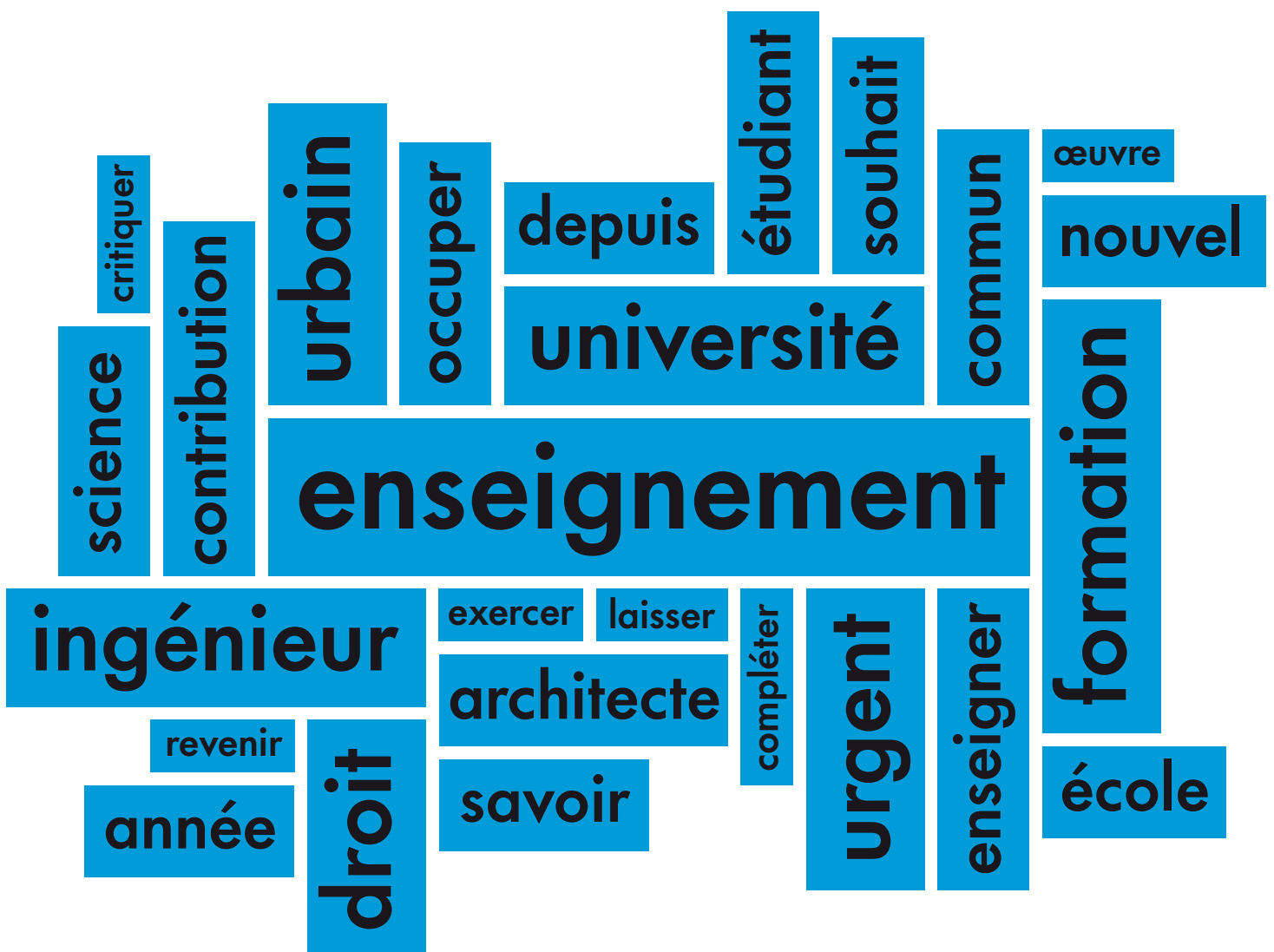


fig. 10

Nuage des principaux mots présents dans les contributions et correspondant au thème — **Formation-Recherche**

« Il y a sans doute une vraie réforme de l'enseignement à engager dans les écoles d'architecture, afin de mieux comprendre et de mieux répondre aux attentes des collectivités publiques. Près de 200 architectes répondent en moyenne à un concours d'architecture, 3 ou 4 maximums pour une étude d'urbanisme, et pas d'avantage non plus pour des maîtrises d'œuvre d'espaces publics. Les métiers changent, l'enseignement doit changer. »

Toutefois, certaines orientations à mener en termes de formation divergent car elles se fondent sur l'une ou l'autre des deux visions de l'architecture qui ont été présentées précédemment.

Pour les tenants d'une architecture tournée vers le marché.

Il s'agit de « Mutualiser les enseignements et les enseignants avec d'autres écoles d'ingénieurs, des universités de droit et de sciences humaines ».

Les architectes doivent se former aux spécificités du marché des particuliers : « premiers contacts et entretiens, signature d'un contrat d'architecte facile à présenter, notice descriptive améliorée, méthodes de suivis des petits chantiers, modèles descriptifs des travaux, modèles types pour réception. »

Ce sont aux étudiants en architecture eux-mêmes et aux professeurs de mener cette reconstruction de l'enseignement.

Pour les tenants de la défense de l'intérêt public de l'architecture.

« Les étudiants doivent particulièrement se former aux droits de l'urbain mis en relation avec le projet urbain : respect des règles d'urbanisme, maîtrise de la négociation d'un contrat privé, d'un marché public, respect de la propriété intellectuelle, suivi d'un chantier, démarches à l'international. »

Le ministère de tutelle a un rôle essentiel à jouer dans cette refonte de la formation. « Pour réussir à refonder nos compétences, nous devons obtenir de notre ministère de tutelle un véritable plan de réinvention de l'architecture. Notre métier, son enseignement, sa formation doivent être redéfinis globalement de toute urgence, en harmonie avec ce nouvel air du temps. »

3. Agir face aux enjeux

Pour l'ensemble des contributeurs, si la profession d'architecte veut que son activité soit reconnue par la société comme un investissement d'avenir, elle se doit d'agir face aux enjeux qui se dressent devant elle. Ceux-ci sont de plusieurs ordres. Les enjeux du numérique occupent une place à part dans les contributions, sans doute liés à l'importance des débats et des actions menées actuellement autour du BIM. Les enjeux

sociétaux sont également largement évoqués. Ils font l'objet d'un certain consensus. Les enjeux liés au marché sont quant à eux nettement plus sujets à controverses.

Les enjeux du numérique

Effet de mode lié à l'effort de promotion et d'information réalisé actuellement autour de ces techniques ou bien réel enjeu structurant pour la profession, la numérisation occupe une place à part dans le discours que les architectes portent sur leur avenir. Les enjeux liés au numérique peuvent être perçus comme largement positifs, en transformant les pratiques (dessin, crayon, plan...) et en permettant ainsi aux architectes de se placer à nouveau au centre de l'échiquier. Ils peuvent aussi être perçus négativement, comme néfastes pour la profession accélérant notamment la concentration de l'activité autour de grands cabinets et poussant les petits cabinets et les indépendants vers la cessation d'activité (agence, entreprise, liberté...).

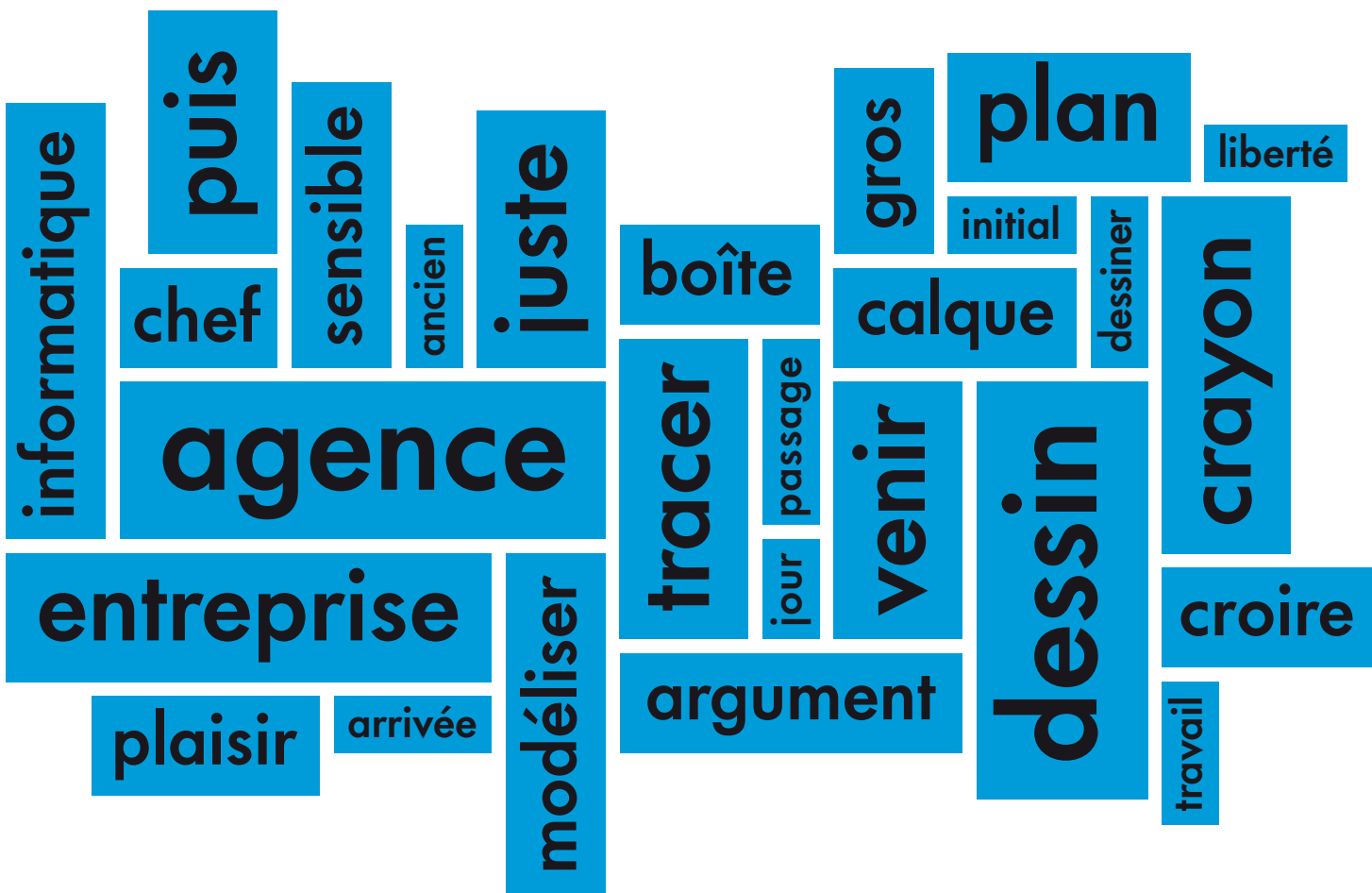


fig. 11 Nuage des principaux mots présents dans les contributions et correspondant au thème — **Enjeux du numérique**

Une remise en cause des pratiques professionnelles

« La numérisation de la conception, de la réalisation et de la maintenance des bâtiments avec la maquette numérique et son processus de gestion, le BIM, représentent une occasion unique pour la profession. Ces nouveaux outils vont transformer nos pratiques ainsi que les relations que nous entretenons avec nos partenaires de la maîtrise d'œuvre, avec la maîtrise d'ouvrage et les entreprises. »

La numérisation apparaît comme « une nouvelle manière de concevoir et gérer les opérations urbaines et architecturales : maquettes collaboratives, fablabs, fabrication in situ, gestion à distance, industries mobiles, ubiquité opérationnelle, engagent une véritable révolution de la programmation, de la conception et de la construction, de la gestion des opérations urbaines et architecturales. »

Pour les contributeurs, le BIM entraîne au moins 3 mutations :

- **La transformation radicale du mode de représentation** permettant à chaque acteur du projet (professionnel ou client) d'obtenir les informations dont il a besoin : « dimensions, qualité, nature, performance, coût, suivi d'approvisionnement, suivi de l'évolution du projet, inscription dans l'environnement ».
- **Les informations disponibles vont pouvoir nourrir d'autres dimensions** : « temps de la construction, pilotage, coûts d'investissement, de maintenance, d'entretien, obsolescence programmée des bâtiments en vue d'anticiper leur réhabilitation. Les fichiers BIM vont prendre de la valeur. Il reste à réfléchir au moyen de monnayer ces données. »
- **La modification des modes de travail et de production des architectes** : « Le travail se fera en réseau, avec un projet accessible en agrégeant des compétences multiples et des disciplines nouvelles, disponibles et autonomes, cela va ouvrir la voie à une manière pluridisciplinaire de faire un projet. »

Ces outils représentent des opportunités à saisir pour :

- **« Réaffirmer le rôle central et fédérateur de l'architecte dans le projet** ainsi que dans la maintenance et la rénovation des bâtiments. Les différents partenaires de la maîtrise d'œuvre vont être associés plus en amont dans un travail collaboratif. »
- **Investir des marchés desquels les architectes sont ou risquent d'être exclus** : en permettant de « mieux appréhender la maîtrise du fonctionnement du bâtiment, de sa consommation énergétique, de son coût. » Les outils numériques doivent permettre aux architectes d'investir les marchés de l'entretien, de la maintenance longue durée et de la rénovation, des bâtiments intelligents...
- **Redonner de la valeur à l'action des architectes** : « Les logements ont évolué... mais nos méthodes sont restées les mêmes, ce qui marchait à l'époque de Le Corbusier ne marche plus aujourd'hui. Le monde va trop vite. Les résultats ce sont les coûts de non qualité qui explosent

(30% du coût de la construction), ce sont les heures consacrées par les ouvriers sur le chantier à vraiment faire leur travail (12%). Les solutions, il me semble, passent en effet par le travail collaboratif, laissons tomber nos égo et apprenons à retravailler ensemble : architectes, ingénieurs, designers, industriels, et bien sûr geek du numérique car c'est grâce à eux que le monde bouge aujourd'hui.»

- **Faciliter la diffusion de la culture architecturale dans la société :**
«A l'instar de la culture musicale, qui est devenue un langage universel grâce aux nouveaux outils de production et de diffusion, et malgré des décennies d'échec dans les écoles, en intégrant la 3D comme mode de représentation et de diffusion intuitif et appréhensible par tous, les architectes encouragent une plus large diffusion de la culture architecturale. La réalité virtuelle permet de se concentrer sur l'essentiel, l'objet architectural qui constitue les villes, structure les paysages, qui crée les émotions et les rencontres. La validation du projet par la pratique, n'attend plus les longs retours d'expérience, et peut ainsi revenir à des non professionnels cultivés, donnant à l'architecture le large appui dont elle a un besoin vital, et à l'architecte la reconnaissance immédiate qui lui manque pour convaincre définitivement de son utilité publique.»

Ces outils portent également en eux **des menaces pour la profession et l'exercice du métier :**

- **Une « standardisation des écritures selon les bibliothèques des fournisseurs » ;**
- **Une concentration des acteurs** car le coût de l'usage de ces procédures sera trop élevé pour les architectes indépendants : acquisition des logiciels, changement du matériel informatique pour de plus puissantes machines, formation à l'usage du BIM ;
- **Une perte de qualité architecturale** car seuls les plus jeunes, qui sont également les moins expérimentés, utiliseront ces nouveaux logiciels ; par un effet de génération ;
- **Une inadéquation aux conditions de travail sur un chantier :** refus d'utiliser ces méthodes de la part des ouvriers qui les trouveront trop complexes à utiliser, difficulté technique à relever pour obtenir du matériel informatique adapté aux conditions de travail sur un chantier ;
- **Une mise en question des avantages du BIM** par rapport aux autres logiciels existants dans la pratique professionnelle.

Agir face aux enjeux

Les discours des contributeurs sur cette partie montre l'urgence d'agir (« vraiment, temps, concevoir, faire, trouver... »). Outre les enjeux numériques, il s'agit de répondre à deux autres types d'enjeux, les enjeux sociétaux et ceux liés à l'intégration (ou non) du marché dans les stratégies des cabinets d'architectes. L'objectif poursuivi par les architectes consiste à assurer les conditions pour rester libres de pouvoir concevoir et penser les projets tels qu'ils devraient être.



fig. 12 Nuage des principaux mots présents dans les contributions et correspondant au thème — **Agir face aux enjeux**

Les enjeux sociétaux

Les enjeux liés aux évolutions sociétales sont nombreux. Ils relèvent plus d'une mutation de la société que d'une simple crise passagère et s'imposent comme les conditions dans lesquelles l'activité des architectes va désormais s'exercer. Ces évolutions sociétales interrogent les pratiques destinées autant aux marchés publics que privés. Il s'agit à la fois d'intégrer les techniques nouvelles innovantes que les solutions plus anciennes, en bonne intelligence avec les pratiques des habitants et les contraintes sociétales.

«Il semblerait que la crise que nous connaissons depuis maintenant au moins 3 décennies serait plutôt une mutation : conscience écologique mondiale, Internet de l'information, émergence des réseaux sociaux, fin programmée des énergies fossiles, augmentation des pouvoirs territorialisés... Alors ne cherchons pas à restaurer ou prolonger artificiellement les vieilles recettes.

Essayons plutôt de nous projeter dans une renaissance en cours. Pour l'architecture, cela veut dire s'investir dans de nouveaux domaines et exercer différemment.»

Quelles sont donc ces évolutions ?

«Hyperdensité, préservation des terres agricoles, agriculture urbaine, biodiversité en ville, circuits écologiques optimisés, recyclages courts en temps réel, hyper-économie de l'énergie et des matériaux, smart-cities, nouvelles mutualisations-solidarités des populations, gouvernances en temps réel sont des contraintes naissantes qui s'imposent chaque jour un peu plus et que nous ne savons pas encore gérer.»

Les architectes doivent y apporter des réponses en ce qui concerne :

- **La ville durable**, les «circuits optimisés des marchandises et des passagers, les stockages intelligents, la maîtrise des changements climatiques, l'accélération des échanges immatériels, le bâti à haute utilisabilité, la circulation à flux optimisés s'imposent comme des clés d'accès à un ville vraiment durable». Il s'agit notamment de «changer les techniques qu'ils utilisent pour favoriser une économie de proximité, et explorer les modes de vie émergents attentifs à la frugalité.»
- **Les comportements vis-à-vis des espaces communs** : «mutations du social, du politique, du culturel, des modes de vie, des modes de déplacement, des conditions de travail, des agricultures, du commerce urbain et rural, mettent chaque jour un peu plus en cause nos savoir-faire.» Il s'agit notamment de «proposer des modalités pour moins et mieux construire : disposer d'une palette de solutions qui intègrent les techniques nouvelles, innovantes mais aussi les solutions plus anciennes.»
- **Les comportements vis-à-vis des logements** : «les nouvelles manières d'habiter, de louer, d'acheter, colocation, multi-habitation, hybridations fonctionnelles, cohabitations intergénérationnelles» doivent être prises en compte.
- **En ce qui concerne les économies d'énergie** : la réhabilitation énergétique «représente des enjeux économiques, sociaux et environnementaux de 1^{er} plan. La nécessité de construire des bâtiments passifs transforme les usages et crée une architecture nouvelle qui évolue dans ses techniques mais aussi dans son esthétique... Sa mise en œuvre doit générer une qualité d'usage et de confort accrue, augmenter la valeur patrimoniale des biens et participer à la beauté de la ville.»

Les architectes sont les mieux à même de répondre à ces défis.

En effet, «le bâtiment est la synthèse des choix techniques, économiques et sociaux opérés par la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre. Parce que l'architecte porte la responsabilité de ses choix, il en revendique la maîtrise complète... La performance énergétique est un des curseurs qui règlent l'équilibre du bâtiment. Elle implique à des niveaux différents, tous les aspects du projet architectural : son insertion dans le site, sa structure, la conception de

son enveloppe, son rapport à la lumière, son rôle social... Ré-intervenir sur un bâtiment existant, donc agir sur un ou plusieurs de ces curseurs, nécessite une bonne compréhension de sa conception, de son histoire, de la manière dont il est perçu et de l'usage qui en est fait ; en parallèle d'une parfaite connaissance de l'évolution des technologies, des réglementations et des attentes de la société.»

Les enjeux liés au marché

Communiquer.

Le premier de ces enjeux concerne la communication auprès du grand public. Cet enjeu est assez largement accepté par la profession. Il s'agit de sensibiliser et d'informer la population sur l'importance de l'architecture dans leur quotidien.

Il semble important « d'agir contre l'inculturation (l'absence de culture architecturale), sensibiliser dès l'école à son environnement bâti et non bâti... créer l'événement, la réflexion par une journée de l'architecture ou une journée portes ouvertes de la ville... où architectes et maîtres d'ouvrage viendraient expliquer au public les projets structurants en cours, leurs projets d'équipement publics, leur vision de l'évolution urbaine... ce jour d'ouverture de nos agences serait également le jour d'ouverture des chantiers pour sensibiliser enfants des écoles, collèges et lycées à l'architecture et aux métiers du bâtiment, impliquant l'éducation nationale.»

La profession devrait **communiquer auprès de professionnels** sur les avantages pour un acteur public ou privé, organisme, entreprise ou particulier, de passer par un architecte dans le cadre d'un projet de construction ou de rénovation pour qu'un « nouveau réflexe se crée dans la population : Construire, aménager = Architecte (et non maçons et autres entreprises de construction ou constructeurs de maisons individuelles).»

Disposer de règles de concurrence acceptées de toute la profession.

Il s'agit de définir un ensemble de règles de concurrence accepté de tous les professionnels qui permette d'éviter les comportements de dumping : « Nos organes de représentation et nous-même devrions nous engager plus offensivement encore vers un conventionnement de cette valorisation économique du travail et de l'expertise architecturale, au moins par le biais de valeurs planchers applicables aux honoraires et acceptables par la profession. Nous devrions à ce point partager, diffuser et rétablir un modèle économique (telle une exigence de gestion minimale) pour les bureaux d'architectes, qui puisse encadrer et forcer les conditions d'une rentabilité et d'une capacité d'investissement (utile pour se payer un avenir).»

Participer aux instances décisionnaires pour influencer les décisions.

Il s'agit d'initier les projets de ville, capables de structurer une activité économique sur plusieurs années. Pour cela, les architectes sont prêts à assister les autres acteurs... « pour identifier les besoins non satisfaits,

les dysfonctionnements, le foncier disponible ou préhensible et, in fine, le programme d'une reconstruction de la ville sur elle-même.» «Pour que l'architecture soit prise en compte partout et par tous, le CROA Nord Pas de Calais a pris le parti d'être représenté dans un maximum d'instances (politiques, économiques, académiques, civiles) où l'avenir de la région se décide.»

Investir de nouveaux marchés – réinventer les pratiques en se rapprochant des autres professions de la construction.

Cet élément pose question. Il divise les contributeurs. Il découle directement d'une vision de la profession développant une stratégie tournée vers le marché.

«Pourquoi s'arque-bouter sur un pseudo conflit d'intérêt « penser-faire » qui fait bien les affaires des autres acteurs de l'acte de construire ? Sachant que la construction nous échappe de plus en plus et que le savoir-faire / savoir construire part clairement vers les promoteurs et les entreprises générales depuis une trentaine d'années, il serait peut-être temps de changer son fusil d'épaule plutôt que de défendre le concours et la loi MOP à tout prix. Il est temps de réinventer nos pratiques.»

Il s'agit de reconnaître l'existence d'une segmentation du marché de l'architecture. Les cabinets d'architectes décideraient de se spécialiser sur un ou plusieurs de ces marchés. Leurs stratégies commerciales, de recrutement, de formation, d'investissement serait totalement orientées vers la satisfaction des besoins et attentes des clients et des habitants pour lesquels ils se seraient spécialisés.

Dans ces conditions, la mutation peut aller jusqu'au rapprochement d'avec les professions de maître d'ouvrage, se rapprocher des constructeurs, voire le devenir. Pour certains, cette mutation s'impose déjà : «Elle s'est faite quand j'ai choisi d'être architecte bâtisseur. Pour rester indépendant, responsable et maître de mes projets. Je me suis certainement rapproché des « productifs », mais j'apporte au quotidien de mes clients la vraie réponse à leur demande : pas seulement une idée d'improductif mais un bâtiment au budget maîtrisé !»

La profession devrait « occuper tous les champs qui la concernent, que cela soit en étant fonctionnaire, libéral... », que cela soit en construisant des bâtiments neufs ou en les entretenant.

Un marché échappe particulièrement aux architectes alors qu'il est important : celui de la maison individuelle « qui représente les 2/3 de tout ce qui est construit et où les architectes sont très largement absents. On parle, par exemple de 4% seulement des maisons individuelles construites par des architectes en mission complète... Pourtant les architectes libéraux présentent très nettement la meilleure solution pour qui veut construire (meilleure conception, meilleure réalisation, meilleur prix, rien que ça.). Nous sommes pleins de préjugés et nous l'abordons comme on le ferait pour une opération pour un promoteur ou un marché public. Ça ne risque pas de marcher. Il n'y a qu'une solution : aborder ce marché de façon professionnelle. Nous avons là un potentiel immense, capable de remplir nos carnets de commandes avec des contrats rémunérateurs.»

liste des contributions (par ordre ante-chronologique)

titre	auteur	thème
L'architecte au service du territoire, comment n'en serait-il pas autrement ?	Alain Mars, Directeur du CAUE 05	L'architecte au service des territoires
Plaidoyer pour une utopie urbaine	Julie Marchand, Doctorante - CITERES, Université F. Rabelais Tours	L'architecte au service des territoires
L'habitat participatif, un « investissement d'avenir » pour et par l'architecture...	MALTAE	L'architecture un investissement d'avenir
Les bâtiments publics et leur reconversion énergétique	Guilhem Roustan, architecte Vice Président Mouvement des architectes	L'architecture un investissement d'avenir
Territoires et qualité architecturale : Conseiller, accompagner, former, sensibiliser	Jean-Marie Ruant, architecte, Président de la FNCAUE	L'architecte au service des territoires
Aménager et dynamiser	Michèle Barbé, architecte, conseillère nationale de l'Ordre	L'architecture un investissement d'avenir
Construire mieux, plus, et de manière pérenne !	Le Conseil régional de l'Ordre des architectes d'Île-de-France	L'architecture un investissement d'avenir
Architectes en CAUE : l'intérêt public au cœur du métier	Fédération nationale des CAUE, groupe fédéral « Démocratisation de l'architecture »	L'architecte au service des territoires
BIM : Un contexte porteur et préoccupant pour les architectes	Guilhem Roustan, architecte, Vice Président Mouvement des architectes	L'architecture un investissement d'avenir
Territoires, règles et culture	Guilhem Roustan, architecte, Vice Président Mouvement des architectes	L'architecte au service des territoires
L'architecte au service... de qui exactement ?	Humbert David, architecte	L'architecte au service des territoires
Architectes citoyens	Jacques Puissant, architecte	L'architecte au service des territoires
Inventer un nouveau rapport entre habitat et agriculture	Odile Jacquemin, architecte	L'architecte au service des territoires
La technologie dans l'habitat, pour quel usager ?	Atelier Thierry Roche et Associés	L'architecture un investissement d'avenir
Le rôle d'architecture-en-chef et les enjeux de l'architecture dans le projet gratte-Ciel centre-ville de Villeurbanne	Jean-Paul Bret, maire de Villeurbanne	L'architecte au service des territoires
Le 18 juin : De Gaulle, Napoléon, et maintenant Nouvel ?	Michel Huet, avocat à la Cour	L'architecture un investissement d'avenir
L'architecte, l'élus de terrain, artisans du territoire ...	Pascal Boivin, architecte, conseiller Ordinal en Languedoc Roussillon	L'architecte au service des territoires
Densification, doxa ou nouveau paradigme ?	Noël Brunet, président du Conseil Régional Rhône-Alpes de l'Ordre des Architectes	L'architecte au service des territoires
Qui montre sa volonté d'investir dans l'architecture, et les architectes ?	Mathieu Gainche, architecte	L'architecture un investissement d'avenir
L'architecture, acte politique ? La culture réussit souvent là où la politique échoue...	Jean-Louis Paccitto, architecte	L'architecte au service des territoires
Martin Chénot, Directeur de l'Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux	L'architecture un investissement d'avenir	L'architecte au service des territoires
Architectes en danger = architecture en danger	Bernard Battistella, architecte	L'architecture un investissement d'avenir
13 propositions pour l'architecture et les architectes	Le groupe de travail pour l'avenir du métier d'architecte	L'architecture un investissement d'avenir

liste des contributions

titre	auteur	thème
Investir dans l'architecture	Jean-Michel Daquin, Président du Conseil de l'Ordre des Architectes d'Ile de France	L'architecture un investissement d'avenir
S'affranchir de l'article 11 et des avis des STAP	Philippe Vieuxmaire, architecte	L'architecte au service des territoires
La fin de la culture ou l'immédiateté comme organisation d'une dispersion de la pensée	Jean-Paul Cassulo, président du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Provence Alpes Côte d'Azur	L'architecte au service des territoires, L'architecture un investissement d'avenir
«D'une manière incantatoire»	Michel Huet, avocat	L'architecture un investissement d'avenir
Balayons devant nos portes	Alain Juppé, maire de Bordeaux, Président de Bordeaux Métropole	L'architecte au service des territoires, L'architecture un investissement d'avenir
Un autre choix s'impose en matière de logement, d'urbanisme, de cadre de vie	Alain Anziani, sénateur de Gironde - Maire de Merignac	L'architecte au service des territoires
Médiathèque de Verneuil : quand patrimoine et exigences environnementales se conjuguent au présent	Philippe Tautou, maire de Verneuil sur Seine	L'architecte au service des territoires
Administrons nous... les bons remèdes !	Laurent Perrin, architecte	L'architecture un investissement d'avenir
Le grand écart de l'architecte	Pascal Marcé, architecte	L'architecture un investissement d'avenir
Le kiosque de l'école d'architecture de Lyon	Yves Belmont, conseiller pour l'architecture, DRAC Rhône-Alpes	L'architecture un investissement d'avenir
Le syndrome du balais nonchalant	Julien Vincent, architecte	L'architecture un investissement d'avenir
Les bienfaits de la crise : peut-on rêver une profession d'avenir ?	Isabella Tallo, architecte, conseillère régionale de l'Ordre de PACA	L'architecture un investissement d'avenir
Centre de congrès à Annecy : un projet au coeur de la ville	Jean-Luc Rigaut, maire d'Annecy	L'architecte au service des territoires
Qui dira l'architecture ? Scientificité et « architecturicité »	Gilles Desevedavy, architecte et enseignant	L'architecture un investissement d'avenir
Troisième révolution industrielle et urbanité.	Béatrice Auxent, présidente du Conseil régional de l'Ordre de Nord Pas de Calais	L'architecte au service des territoires
Adaptater la ville aux évolutions de la société	Gilbert Meyer, maire de Colmar	L'architecte au service des territoires
Exemples de projets urbains & renouvellement urbain à Poissy	Karl Olive, maire de Poissy	L'architecte au service des territoires
Face aux « services achats », un conventionnement d'honoraires « plancher »	Fabien Brisson, architecte	L'architecture un investissement d'avenir
Les territoires ont besoin des architectes	Didier Chinardet, architecte, co-président d'AEL	L'architecte au service des territoires
La profession d'architecte hier et aujourd'hui	Eric Wirth, président du Conseil régional de l'Ordre d'Aquitaine	L'architecture un investissement d'avenir
Le BIM, au-delà du gadget	Michel Garret, architecte	L'architecture un investissement d'avenir
Ce que peut faire (malgré tout) un petit architecte ? ...	Yves Perret, architecte	L'architecture un investissement d'avenir
La diversité architecturale en danger	Eric Hugel, architecte	L'architecture un investissement d'avenir
La suppression du COS dans la loi ALUR: un an après quel premier bilan tirer de cette mesure ?	Arnaud Devillers, architecte-Urbaniste	L'architecte au service des territoires
Pour le droit à l'architecture...	Cloud de Grandpré, architecte, président du Réseau des maisons de l'architecture	L'architecte au service des territoires

liste des contributions

titre	auteur	thème
Quelle est la valeur de notre travail ?	Véronique Dif, architecte	L'architecture un investissement d'avenir
Concrétiser des pistes de nouvelles commandes et de nouvelles façons d'exercer	Béatrice Auxent, architecte et présidente du Conseil régional de l'Ordre de Nord Pas de Calais	L'architecture un investissement d'avenir
Architecte : la mue ou la mort ?	Christophe Millet, architecte, Conseiller Régional de l'Ordre des Architectes Rhône-Alpes.	L'architecture un investissement d'avenir
Soigner l'image des architectes en collaboration avec nos alliés	Alexis Delinselle, architecte	L'architecture un investissement d'avenir
Une liberté foncière illusoire	Régis Gullon, architecte et juriste	L'architecte au service des territoires
Les vraies réformes pour relancer le bâtiment	Philippe Bracco, architecte	L'architecte au service des territoires
Une seule direction : celle de la qualité architecturale sur l'ensemble des territoires	Patrick Bloche, député, président de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale	L'architecte au service des territoires
A.M.O. H.Q.E.	Yves Perret, architecte	L'architecture un investissement d'avenir
L'architecture n'a jamais été un sport de combat!	Eric Wirth, architecte, président du Conseil régional de l'Ordre des architectes d'Aquitaine	L'architecture un investissement d'avenir
Ré-inventer la pensée architecturale pour ne pas disparaître ?	Claire Bailly et Jean Magerand, architectes, enseignants à l'Université de Mons.	L'architecture un investissement d'avenir
Commande d'architecture : pour une nouvelle politique de l'Etat!	Denis Dessus, architecte, vice-président du Conseil national de l'Ordre	L'architecture un investissement d'avenir
BIM Bang	Bruno Reyne, architecte, président du Conseil régional de l'Ordre d'Auvergne	L'architecture un investissement d'avenir
Du tire-ligne au Big Data – ou du coût du travail à celui de l'information	Jean-Mathieu Collard, architecte, Secrétaire national de l'Ordre des architectes	L'architecture un investissement d'avenir
Supprimer les PLU	Jean-Pierre van Wambeke, architecte	L'architecte au service des territoires
Que faire ? Déjà faire du Droit	Michel Huet, avocat	L'architecture un investissement d'avenir
Il faut replacer les élus et les citoyens au cœur de la fabrique de la ville	Jean-Yves Chapuis	L'architecte au service des territoires
Faire de l'architecture un investissement d'avenir	Catherine Jacquot	L'architecture un investissement d'avenir
Rompre avec un urbanisme de séparation et requalifier l'aménagement du territoire	Catherine Jacquot	L'architecte au service des territoires

